

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 97

13 janvier 2016

SOMMAIRE

25 Culross Street Investment Limited S.à r.l.	4613	Patron Mervin S.à r.l.	4615
Agence et Bureau de Consultance technique, ingénieurs-conseils	4613	Patron Mollstrasse Holdings S. à r.l.	4615
A.I. Investment S.A.	4612	Patron Piazza Savoia Properties S.à r.l.	4616
A.M.S. Auto Moto Sport S.à r.l.	4613	Patron Portcullis Holding S.à r.l.	4616
CVI EMCVF Lux Sub Holdings S.à r.l.	4656	Promoters S.A.	4610
Getin International S.à r.l.	4612	Provac S.à r.l.	4610
GSO Capital Opportunities Fund II (Luxem- bourg) S.à r.l.	4614	Red Dag S.à r.l.	4610
H.I.G. Luxembourg Holdings 34 S.à r.l.	4615	Reis S.A.	4611
KS-Management S.A.	4639	Renlux S.A.	4611
La Fontaine S.à r.l.	4610	Repeco 1 S.A.	4611
La Sablière S.A.	4610	Repeco 2 S.A.	4611
LUNA Neuenburg S.à r.l.	4610	Restaurants Food Management I S.A.	4611
Lux 33 Starlight EUR S.à r.l.	4619	Run Out Kletterschule S.à r.l.	4611
Lux 38 Starlight Eur S.à r.l.	4617	Selimmo S.A.	4615
Lux 41 Starlight Eur S.à r.l.	4621	Silverberg Investholding S.à r.l.	4616
Lyos Investments S.à r.l.	4615	Sival International S.A.	4616
Miramar Investment S.à r.l.	4649	Sodep S.A.	4616
Mountpark Logistics EU 2015 09 S.à r.l.	4639	Valartis Finance (Luxembourg) S.à r.l.	4614
OCM Luxembourg QDF S.à r.l.	4623	Valartis Finance S.à r.l.	4614
OCM Luxembourg QDF S.à r.l.	4649	Valartis Strategic Investments S.à r.l.	4613
Patron Mansfield Holding S.à r.l.	4614	Valspar (Luxembourg) Holding Corporation 1, S.à r.l.	4612
Patron Mercury S.à r.l.	4614	Verillon S.à r.l.	4612
		Weiland-Bau Sàrl	4612

La Fontaine S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4149 Schifflange, Zone Industrielle Um Monkeler.

R.C.S. Luxembourg B 132.503.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015186458/9.

(150208007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2015.

La Sablière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 164.434.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015186459/9.

(150207755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2015.

LUNA Neuenburg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5619 Mondorf-les-Bains, 5, rue John Gruen.

R.C.S. Luxembourg B 170.889.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015186467/9.

(150208662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2015.

Promoters S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 68.193.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015186576/9.

(150208105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2015.

Provac S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8282 Kehlen, 9, rue de Keispelt.

R.C.S. Luxembourg B 103.176.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015186577/9.

(150207921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2015.

Red Dag S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du Dix Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 179.092.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015186581/9.

(150208332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2015.

Run Out Kletterschule S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5427 Greiveldange, 6, Azéngen.

R.C.S. Luxembourg B 179.662.

Der Jahresabschluss vom 31. Dezember 2014 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015186583/9.

(150208421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2015.

Reis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 35.010.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015186585/9.

(150207996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2015.

Renlux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 65, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 74.278.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015186586/9.

(150207719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2015.

RepcO 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 110.206.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015186587/9.

(150208213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2015.

RepcO 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 110.475.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015186588/9.

(150208287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2015.

Restaurants Food Management I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4963 Clemency, 9bis, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 162.983.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015186589/9.

(150207929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2015.

Valspar (Luxembourg) Holding Corporation 1, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 50.010,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 171.157.

Les comptes annuels au 30 septembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 16 novembre 2015.

Référence de publication: 2015186682/10.

(150208206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2015.

Verillon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1527 Luxembourg, 16, rue Marechal Foch.
R.C.S. Luxembourg B 152.675.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015186686/10.

(150208605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2015.

Weiland-Bau Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.250.000,00.

Siège social: L-9834 Holzthum, 1, route de Diekirch.
R.C.S. Luxembourg B 43.696.

Der Jahresabschluss zum 31. Oktober 2013 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Für WEILAND-BAU Sàrl

Référence de publication: 2015186701/10.

(150208696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2015.

A.I. Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6975 Rameldange, 20, Am Bounert.
R.C.S. Luxembourg B 90.717.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Windhof, le 18/11/2015.

Référence de publication: 2015186741/10.

(150208948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2015.

Getin International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.537,13.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 122.395.

En date du 26 octobre 2015, l'associé unique GETIN INTERNATIONAL S.A., avec siège social au 66, ul. Gwiądzista, 53-413 Wrocław, Pologne, a cédé la totalité de ses 1.253.713 parts sociales à Idea Expert S.A., avec siège social au 45, ul. Domaniewska, 02-672 Varsovie, Pologne, qui les acquiert.

En conséquence, l'associé unique de la société est Idea Expert S.A., précité, avec 1.253.713 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 5 novembre 2015.

Référence de publication: 2015182236/14.

(150202747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2015.

Valartis Strategic Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 5, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 153.964.

Les comptes annuels au 30 septembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 18 novembre 2015.

Référence de publication: 2015186681/10.

(150208758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2015.

A.M.S. Auto Moto Sport S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9125 Schieren, 124, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 97.076.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015186742/10.

(150209415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2015.

25 Culross Street Investment Limited S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 166.739.

Les décisions suivantes ont été prises par l'actionnaire unique de la Société en date du 2 novembre 2015:

- acceptation de la démission de Monsieur Michael Robert Easton et de Monsieur Fabrice M.G. Mas en tant que gérants de la Société avec effet immédiat;

* nomination, en tant que nouveaux gérants de la Société, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée, de Signia Wealth Limited, immatriculée au registre des sociétés de l'Angleterre et du Pays de Galles sous le numéro 7044573, ayant son adresse professionnelle au 1 Connaught Place, Londres W2 2ET, Royaume-Uni et de Madame Esther Cocco, né le 15 mai 1984 à Rome (Italie) et ayant son adresse professionnelle au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

- confirmation que le conseil de gérance de la Société est composé depuis le 2 novembre 2015 des gérants suivants:

- * Monsieur Gérald Welvaert;
- * Monsieur Robert Strietzel;
- * Madame Esther Cocco; et
- * Signia Wealth Limited.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2015.

Pour la Société
Robert Strietzel
Gérant

Référence de publication: 2015182750/24.

(150203461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2015.

Agence et Bureau de Consultance technique, ingénieurs-conseils, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6868 Wecker, 18, Duchscherstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 47.648.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Windhof, le 18/11/2015.

Référence de publication: 2015186751/10.

(150208946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2015.

Valartis Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 5, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 153.970.

Les comptes annuels au 30 septembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 18 novembre 2015.
Référence de publication: 2015186680/10.
(150208538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2015.

Valartis Finance (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 5, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 23.613.

Les comptes annuels au 30 septembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 18 novembre 2015.
Référence de publication: 2015186679/10.
(150208649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2015.

Patron Mansfield Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 20.000,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 190.234.

Il est à noter que l'associé unique de la Société a changé son dénomination sociale de «Patron Investments IV S.à r.l.» en «Patron Capital Investments S.à r.l.» en date du 29 octobre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

La Société

Référence de publication: 2015182517/12.
(150202737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2015.

Patron Mercury S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 20.000,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 165.290.

Il est à noter que l'associé unique de la Société a changé son dénomination sociale de «Patron Investments IV S.à r.l.» en «Patron Capital Investments S.à r.l.» en date du 29 octobre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

La Société

Référence de publication: 2015182518/12.
(150202736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2015.

GSO Capital Opportunities Fund II (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 158.357.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 17 novembre 2015.
Référence de publication: 2015186356/10.
(150208268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2015.

H.I.G. Luxembourg Holdings 34 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 172.236.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 16 novembre 2015.

Référence de publication: 2015186369/10.

(150208163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2015.

Lyos Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 187.944.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 17 novembre 2015.

Référence de publication: 2015186455/10.

(150207975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2015.

Patron Mollstrasse Holdings S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 160.447.

Il est à noter que l'associé unique de la Société a changé son dénomination sociale de «Patron Investments IV S.à r.l.» en «Patron Capital Investments S.à r.l.» en date du 29 octobre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

La Société

Référence de publication: 2015182520/12.

(150202759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2015.

Patron Mervin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 198.129.

Il est à noter que l'associé unique de la Société a changé son dénomination sociale de «Patron Investments IV S.à r.l.» en «Patron Capital Investments S.à r.l.» en date du 29 octobre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

La Société

Référence de publication: 2015182519/12.

(150202735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2015.

Selimmo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R.C.S. Luxembourg B 175.968.

Les comptes annuels abrégés au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015186621/10.

(150208829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2015.

Silverberg Investholding S.à r.l., Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 6, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 88.806.

—
Rectificatif du dépôt L150186504 du 15/10/2015

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015186626/10.

(150207783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2015.

Patron Portcullis Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 20.000,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 165.375.

—
Il est à noter que l'associé unique de la Société a changé son dénomination sociale de «Patron Investments IV S.à r.l.» en «Patron Capital Investments S.à r.l.» en date du 29 octobre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

La Société

Référence de publication: 2015182523/12.

(150202756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2015.

Sival International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 88.473.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015186627/10.

(150207893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2015.

Patron Piazza Savoia Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 165.295.

—
Il est à noter que l'associé unique de la Société a changé son dénomination sociale de «Patron Investments IV S.à r.l.» en «Patron Capital Investments S.à r.l.» en date du 29 octobre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

La Société

Référence de publication: 2015182522/12.

(150202757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2015.

Sodep S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 173.804.

—
Le bilan et l'annexe légale de l'exercice au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015186628/10.

(150207871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2015.

Lux 38 Starlight Eur S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 188.007.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-eighth of October.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

SOF-IX Lux Master Co S.à r.l., a private limited liability company governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 164 480,

here represented by Mrs Isabel DIAS, private employee, residing professionally at L-1750 Luxembourg, 74, Avenue Victor Hugo, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on October 27, 2015.

The said proxy, after having been signed “ne varietur” by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the notary to enact the following declarations and statements:

- That the limited liability company "Lux 38 Starlight EUR S.à r.l." (the “Company”), with registered office at 4, rue Dicks, L-1417 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg under number B 188 007 has been incorporated pursuant to a deed of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, dated June 13th, 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2246 dated August 22nd, 2014. The articles of association of the Company have not been amended since.

- That the issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500), represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euros (EUR 25) each, fully subscribed and paid-up.

- That the sole shareholder owns the totality of shares of the Company.

- That the Company's activities have ceased; that the sole shareholder decides in general meeting to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company.

- That the here represented sole shareholder appoints himself as liquidator of the Company and acting in this capacity requests the notary to authenticate his declaration that all the liabilities of the Company have been paid and that the liabilities in relation of the close down of the liquidation have been duly provisioned; furthermore declares the liquidator that with respect to eventual liabilities of the Company presently unknown that remain unpaid, he irrevocably undertakes to pay all such eventual liabilities; that as a consequence of the above all the liabilities of the company are paid. The liquidation report will remain attached to the present deed.

- That the remaining net assets have been paid to the sole shareholder.

- The declarations of the liquidator have been certificated, pursuant to a report that remains attached as appendix, established by Silver Star LLC, a limited liability company having its registered office in the State of Delaware, registered with the Corporation Trust Centre, 1209 Orange Street, City of Wilmington, County of New Castle, Delaware 19801 under number 5409963, represented by Mr Thierry Drinka having his professional address at 3, rue W.A. Mozart, L-2166 Luxembourg appointed as auditor to the liquidation by the sole shareholder.

- That the liquidation of the Company is done and finalised.

- That full discharge is granted to the managers of the Company for the execution of their mandates.

- That all books and documents of the Company shall be kept for the legal duration of five (5) years at the former registered address of the Company being 4, rue Dicks, L-1417 Luxembourg.

The bearer of a copy of the present deed shall be granted all necessary powers regarding legal publications and registration.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing entity, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing entity and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary, by his surnames, name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-huit octobre.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

SOF-IX Lux Master Co S.à r.l. une société à responsabilité limitée établie sous les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 164 480,

ici représentée par Madame Isabel DIAS, employée privée, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, Avenue Victor Hugo, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé délivrée à Luxembourg le 27 octobre 2015.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a exposé au notaire instrumentant et l'a requis d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée "Lux 38 Starlight EUR S.à r.l." (la «Société»), ayant son social au 4, rue Dicks, L-1417 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 188 007, a été constituée suivant acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 juin 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2246 du 22 août 2014. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis.

- Que le capital social de la Société s'élève actuellement à douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25.- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

- Que l'associé unique, possède la totalité des parts sociales de la Société.

- Que l'activité de la Société ayant cessé, l'associé unique, siégeant en assemblée générale extraordinaire prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

- Que l'associé unique, se désigne comme liquidateur de la Société, qu'en cette qualité il requiert le notaire instrumentant d'acter qu'il déclare que tout le passif de la Société est réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné; en outre il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de ladite Société est réglé. Le rapport du liquidateur reste annexé au présent acte.

- Que l'actif restant est réparti à l'associé unique.

- Que les déclarations du liquidateur ont fait l'objet d'une vérification, suivant rapport en annexe, conformément à la loi, établi par Silver Star LLC une limited liability company établie et ayant son siège social dans l'Etat du Delaware, inscrite auprès du Corporation Trust Centre, 1209 Orange Street, City of Wilmington, County of New Castle, Delaware 19801, enregistrée sous le numéro 5409963 représentée par Monsieur Thierry Drinka avec adresse professionnelle au 3, rue W.A. Mozart, L-2166 Luxembourg, désigné commissaire à la liquidation par l'associé unique de la Société.

- Que partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

- Que décharge pleine et entière est donnée aux gérants de la Société pour l'exécution de leurs mandats.

- Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq (5) ans auprès de l'ancien siège social de la Société au 4, rue Dicks, L-1417 Luxembourg.

Le titulaire de la copie du présent acte disposera de tous les pouvoirs nécessaires relatifs aux publications légales et aux formalités.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire a signé avec le notaire la présente minute.

Signé: I. Dias et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 30 octobre 2015. 2LAC/2015/24498. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 2015.

Référence de publication: 2015181465/108.

(150201707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2015.

Lux 33 Starlight EUR S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 185.417.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-eighth of October.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

SOF-IX Lux Master Co S.à r.l., a private limited liability company governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 164 480,

here represented by Mrs Isabel DIAS, private employee, residing professionally at L-1750 Luxembourg, 74, Avenue Victor Hugo, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on October 27, 2015.

The said proxy, after having been signed “ne varietur” by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the notary to enact the following declarations and statements:

- That the limited liability company "Lux 33 Starlight EUR S.à r.l." (the “Company”), with registered office at 4, rue Dicks, L-1417 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg under number B 185 417 has been incorporated pursuant to a deed of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, dated March 6th, 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1326 dated May 23rd, 2014. The articles of association of the Company have not been amended since.

- That the issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500), represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euros (EUR 25) each, fully subscribed and paid-up.

- That the sole shareholder owns the totality of shares of the Company.

- That the Company's activities have ceased; that the sole shareholder decides in general meeting to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company.

- That the here represented sole shareholder appoints himself as liquidator of the Company and acting in this capacity requests the notary to authenticate his declaration that all the liabilities of the Company have been paid and that the liabilities in relation of the close down of the liquidation have been duly provisioned; furthermore declares the liquidator that with respect to eventual liabilities of the Company presently unknown that remain unpaid, he irrevocably undertakes to pay all such eventual liabilities; that as a consequence of the above all the liabilities of the company are paid. The liquidation report will remain attached to the present deed.

- That the remaining net assets have been paid to the sole shareholder.

- The declarations of the liquidator have been certificated, pursuant to a report that remains attached as appendix, established by Silver Star LLC, a limited liability company having its registered office in the State of Delaware, registered with the Corporation Trust Centre, 1209 Orange Street, City of Wilmington, County of New Castle, Delaware 19801 under number 5409963, represented by Mr Thierry Drinka having his professional address at 3, rue W.A. Mozart, L-2166 Luxembourg appointed as auditor to the liquidation by the sole shareholder.

- That the liquidation of the Company is done and finalised.

- That full discharge is granted to the managers of the Company for the execution of their mandates.

- That all books and documents of the Company shall be kept for the legal duration of five (5) years at the former registered address of the Company being 4, rue Dicks, L-1417 Luxembourg.

The bearer of a copy of the present deed shall be granted all necessary powers regarding legal publications and registration.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing entity, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing entity and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary, by his surnames, name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-huit octobre.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

SOF-IX Lux Master Co S.à r.l. une société à responsabilité limitée établie sous les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 164 480,

ici représentée par Madame Isabel DIAS, employée privée, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, Avenue Victor Hugo, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé délivrée à Luxembourg le 27 octobre 2015.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a exposé au notaire instrumentant et l'a requis d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée "Lux 33 Starlight EUR S.à r.l." (la «Société»), ayant son social au 4, rue Dicks, L-1417 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 185 417, a été constituée suivant acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 6 mars 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1326 du 23 mai 2014. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis.

- Que le capital social de la Société s'élève actuellement à douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25.- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

- Que l'associé unique, possède la totalité des parts sociales de la Société.

- Que l'activité de la Société ayant cessé, l'associé unique, siégeant en assemblée générale extraordinaire prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

- Que l'associé unique, se désigne comme liquidateur de la Société, qu'en cette qualité il requiert le notaire instrumentant d'acter qu'il déclare que tout le passif de la Société est réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné; en outre il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de ladite Société est réglé. Le rapport du liquidateur reste annexé au présent acte.

- Que l'actif restant est réparti à l'associé unique.

- Que les déclarations du liquidateur ont fait l'objet d'une vérification, suivant rapport en annexe, conformément à la loi, établi par Silver Star LLC une limited liability company établie et ayant son siège social dans l'Etat du Delaware, inscrite auprès du Corporation Trust Centre, 1209 Orange Street, City of Wilmington, County of New Castle, Delaware 19801, enregistrée sous le numéro 5409963 représentée par Monsieur Thierry Drinka avec adresse professionnelle au 3, rue W.A. Mozart, L-2166 Luxembourg, désigné commissaire à la liquidation par l'associé unique de la Société.

- Que partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

- Que décharge pleine et entière est donnée aux gérants de la Société pour l'exécution de leurs mandats.

- Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq (5) ans auprès de l'ancien siège social de la Société au 4, rue Dicks, L-1417 Luxembourg.

Le titulaire de la copie du présent acte disposera de tous les pouvoirs nécessaires relatifs aux publications légales et aux formalités.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire a signé avec le notaire la présente minute.

Signé: I. Dias et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 30 octobre 2015. 2LAC/2015/24494. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 2015.

Référence de publication: 2015181464/108.

(150201711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2015.

Lux 41 Starlight Eur S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 188.748.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-eighth of October.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Lux 38 Starlight EUR S.à r.l., a private limited liability company governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 4, rue Dicks, L-1417 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 188 007,

here represented by Mrs Isabel DIAS, private employee, residing professionally at L-1750 Luxembourg, 74, Avenue Victor Hugo, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on October 27, 2015.

The said proxy, after having been signed “ne varietur” by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the notary to enact the following declarations and statements:

- That the limited liability company "Lux 41 Starlight EUR S.à r.l." (the “Company”), with registered office at 4, rue Dicks, L-1417 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg under number B 188 748 has been incorporated pursuant to a deed of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, dated July 14th, 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2595 dated September 25th, 2014. The articles of association of the Company have not been amended since.

- That the issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500), represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euros (EUR 25) each, fully subscribed and paid-up.

- That the sole shareholder owns the totality of shares of the Company.

- That the Company's activities have ceased; that the sole shareholder decides in general meeting to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company.

- That the here represented sole shareholder appoints himself as liquidator of the Company and acting in this capacity requests the notary to authenticate his declaration that all the liabilities of the Company have been paid and that the liabilities in relation of the close down of the liquidation have been duly provisioned; furthermore declares the liquidator that with respect to eventual liabilities of the Company presently unknown that remain unpaid, he irrevocably undertakes to pay all such eventual liabilities; that as a consequence of the above all the liabilities of the company are paid. The liquidation report will remain attached to the present deed.

- That the remaining net assets have been paid to the sole shareholder.

- The declarations of the liquidator have been certificated, pursuant to a report that remains attached as appendix, established by Silver Star LLC, a limited liability company having its registered office in the State of Delaware, registered with the Corporation Trust Centre, 1209 Orange Street, City of Wilmington, County of New Castle, Delaware 19801 under number 5409963, represented by Mr Thierry Drinka having his professional address at 3, rue W.A. Mozart, L-2166 Luxembourg appointed as auditor to the liquidation by the sole shareholder.

- That the liquidation of the Company is done and finalised.

- That full discharge is granted to the managers of the Company for the execution of their mandates.

- That all books and documents of the Company shall be kept for the legal duration of five (5) years at the former registered address of the Company being 4, rue Dicks, L-1417 Luxembourg.

The bearer of a copy of the present deed shall be granted all necessary powers regarding legal publications and registration.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing entity, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing entity and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary, by his surnames, name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-huit octobre.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Lux 38 Starlight EUR S.à r.l. une société à responsabilité limitée établie sous les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 4, rue Dicks, L-1417 Luxembourg, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 188 007,

ici représentée par Madame Isabel DIAS, employée privée, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, Avenue Victor Hugo, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé délivrée à Luxembourg le 27 octobre 2015.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a exposé au notaire instrumentant et l'a requis d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée "Lux 41 Starlight EUR S.à r.l." (la «Société»), ayant son social au 4, rue Dicks, L-1417 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 188 748, a été constituée suivant acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 14 juillet 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2595 du 25 septembre 2014. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis.

- Que le capital social de la Société s'élève actuellement à douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25.- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

- Que l'associé unique, possède la totalité des parts sociales de la Société.

- Que l'activité de la Société ayant cessé, l'associé unique, siégeant en assemblée générale extraordinaire prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

- Que l'associé unique, se désigne comme liquidateur de la Société, qu'en cette qualité il requiert le notaire instrumentant d'acter qu'il déclare que tout le passif de la Société est réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné; en outre il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de ladite Société est réglé. Le rapport du liquidateur reste annexé au présent acte.

- Que l'actif restant est réparti à l'associé unique.

- Que les déclarations du liquidateur ont fait l'objet d'une vérification, suivant rapport en annexe, conformément à la loi, établi par Silver Star LLC une limited liability company établie et ayant son siège social dans l'Etat du Delaware, inscrite auprès du Corporation Trust Centre, 1209 Orange Street, City of Wilmington, County of New Castle, Delaware 19801, enregistrée sous le numéro 5409963 représentée par Monsieur Thierry Drinka avec adresse professionnelle au 3, rue W.A. Mozart, L-2166 Luxembourg, désigné commissaire à la liquidation par l'associé unique de la Société.

- Que partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

- Que décharge pleine et entière est donnée aux gérants de la Société pour l'exécution de leurs mandats.

- Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq (5) ans auprès de l'ancien siège social de la Société au 4, rue Dicks, L-1417 Luxembourg.

Le titulaire de la copie du présent acte disposera de tous les pouvoirs nécessaires relatifs aux publications légales et aux formalités.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire a signé avec le notaire la présente minute.

Signé: I. Dias et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 30 octobre 2015. 2LAC/2015/24497. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 2015.

Référence de publication: 2015181466/108.

(150201708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2015.

OCM Luxembourg QDF S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 197.449.

In the year two thousand fifteen, on the ninth of October,
before us Maître Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,
there appeared:

1. OCM Luxembourg OPPS IX S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 26 A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B176362,

hereby represented by Maître Matthieu De Donder, lawyer, residing professionally in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on 9 October 2015 (the "Shareholder 1");

2. OCM Luxembourg OPPS IX (Parallel 2) S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 26 A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B175641,

hereby represented by Maître Matthieu De Donder, lawyer, residing professionally in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on 9 October 2015 (the "Shareholder 2");

3. Internos Capital Investments Limited, a private limited company incorporated under the laws of England and Wales, with company number 09782095) and having its registered office at 65 Grosvenor Street, London W1K 3JH, United Kingdom,

hereby represented by Maître Matthieu De Donder lawyer, residing professionally in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on 9 October 2015 (the "Shareholder 3") and;

4. Mr. Jonathan Ottley Short, born on 19 July 1961 in Bromley, United Kingdom, having a business address at 65 Grosvenor Street, London W1K 3JH, United Kingdom,

hereby represented by Maître Matthieu De Donder, lawyer, residing professionally in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on 9 October 2015 (the "Shareholder 4" and, together with the Shareholder 1, the Shareholder 2 and the Shareholder 3, the "Shareholders").

The said proxies shall be annexed to the present deed.

The Shareholders have requested the undersigned notary to record that the Shareholders hold all of the shares of OCM Luxembourg QDF S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 26 A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 197449 (the "Company"), and incorporated pursuant to a deed of Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg, of 27 May 2015, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 3 August 2015, N° 1963. The articles of incorporation of the Company have not been amended since the incorporation of the Company.

The Shareholders, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1 To create two (2) new classes of shares, namely Class A and B, with such terms and conditions as set forth in the amended and restated articles of association of the Company as to be adopted pursuant to the resolution on item 6 of this agenda;

2 To reclassify the existing 1,213,411 shares of the Company held by OCM Luxembourg OPPS IX S.à r.l. into 1,213,411 Class A shares with a par value of one euro cent (EUR 0.01) each;

3 To reclassify the existing 11,143 shares of the Company held by OCM Luxembourg OPPS IX (Parallel 2) S.à r.l. into 11,143 Class A shares with a par value of one euro cent (EUR 0.01) each;

4 To reclassify the existing 12,723 shares of the Company held by Internos Capital Investments Limited into 12,723 Class B shares with a par value of one euro cent (EUR 0.01) each;

5 To reclassify the existing 12,723 shares of the Company held by Mr. Jonathan Ottley Short into 12,723 Class B shares with a par value of one euro cent (EUR 0.01) each; and

6 To amend and fully restate the Company's articles of association so as to notably reflect the above reclassifications;

7 Miscellaneous

have requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolved to create two (2) new classes of shares, namely Class A and B, with such terms and conditions as set forth in the amended and restated articles of association of the Company to be adopted pursuant to the resolution on item 6 of this agenda.

Second resolution

The Shareholders resolved to reclassify the existing 1,213,411 shares of the Company held by OCM Luxembourg OPFS S.à r.l. into 1,213,411 Class A shares with a par value of one euro cent (EUR 0.01) each.

Third resolution

The Shareholders resolved to reclassify the existing 11,143 shares of the Company held by OCM Luxembourg OPFS IX (Parallel 2) S.à r.l. into 11,143 Class A shares with a par value of one euro cent (EUR 0.01) each.

Fourth resolution

The Shareholders resolved to reclassify the existing 12,723 shares of the Company held by Internos Capital Investments Limited into 12,723 Class B shares with a par value of one euro cent (EUR 0.01) each.

Fifth resolution

The Shareholders resolved to reclassify the existing 12,723 shares of the Company held by Mr. Jonathan Ottley Short into 12,723 Class B shares with a par value of one euro cent (EUR 0.01) each.

Sixth resolution

The Shareholders resolved to amend and fully restate the Company's articles of association so as to notably reflect the above reclassifications. The articles of association of the Company will from now on read as follows:

Chapter I. Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is hereby established a société à responsabilité limitée (the “Company”) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the “Companies Law”), by the present articles of incorporation (the “Articles of Incorporation”).

The Company may be composed of one single Shareholder, owner of all the Shares, or several Shareholders, but not exceeding forty (40) Shareholders.

The Company will exist under the name of “OCM Luxembourg QDF S.à r.l.”.

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Manager(s).

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager(s).

In the event that, in the view of the Manager(s), extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Companies Law. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Manager(s).

Art. 3. Object. The object of the Company is the acquisition, holding and disposal of interests in Luxembourg and/or in foreign companies and undertakings, as well as the administration, development and management of such interests.

The Company may provide loans and financing in any other kind or form or grant guarantees or security in any other kind or form, in favour of the companies and undertakings forming part of the group of which the Company is a member.

The Company may also invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes or any other debt instruments as well as warrants or other share subscription rights.

In a general fashion, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved at any time by a resolution of the Shareholder(s), voting with the quorum and majority rules set by the Companies Law, the Agreement, or by the Articles of Incorporation, as the case may be pursuant to article 28 of the Articles of Incorporation.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 5. Issued Capital. The issued capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-), divided into one million two hundred twenty-four thousand five hundred fifty-four (1,224,554) class A shares (the “Class A Shares”) and twenty-five thousand four hundred forty-six (25,446) class B shares (the “Class B Shares”, together with the Class A Shares the “Shares” and each being a “Share”) having a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each and all of which are fully paid up.

The rights and obligations attached to the Shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Incorporation, the Agreement or by the Companies Law.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any class of Shares in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its Shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the Shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Distributable reserve accounts may be set up to record contributions to the Company made by existing shareholders without issuance of shares. Such reserve shall constitute a distributable reserve and may notably be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its Shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the Shareholder(s) or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. Each Share entitles to one vote.

Each Share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of Shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

The Company may acquire its own Shares with a view to their immediate cancellation.

Ownership of a Share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation, the Agreement and of the resolutions validly adopted by the Shareholder(s).

Art. 7. Transfer of Shares.

7.1 No Shareholder shall Transfer or agree to Transfer any Shares, except in accordance with the prior written consent of the other Shareholders (including to the extent required for the purpose of article 189 of the Companies Law) or otherwise in accordance with the terms of these Articles of Incorporation and the provisions of the Agreement.

7.2 No Transfer of, not any Encumbrance over, any Shares shall be permitted except in accordance with this article 7 and, to the extent applicable, the provisions of any shareholders’ agreement that may be entered into by the Shareholders of the Company from time to time (the “Agreement”).

Art. 8. Notification and registration of Transfer. Any Transfer of Shares is not binding upon the Company or upon third parties unless made in accordance with the provisions of these Articles of Incorporation and the Agreement and provided that such Transfer is duly notified to the Company in accordance with article 190 of the Companies Law or accepted by the Company, pursuant to article 1690 of the Luxembourg Civil Code. The Company shall not recognize or register any transfer made in violation with the provisions of these Articles of Incorporation and the Agreement.

Art. 9. Increase and Reduction of Capital. The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the Shareholder(s) adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Companies Law for any amendment of the Articles of Incorporation.

Art. 10. Incapacity, Death, Suspension of civil rights, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder. The incapacity, death, suspension of civil rights, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the Shareholder(s) does not put the Company into liquidation.

Chapter III. Managers, Auditors

Art. 11. Managers. The Company shall be managed by one or several managers who need not be Shareholders themselves (the “Manager(s)”).

If two (2) Managers are appointed, they shall jointly manage the Company.

If more than two (2) Managers are appointed, they shall form a board of managers (the “Board of Managers”).

The Managers will be appointed by the Shareholder(s), who will determine their number and the duration of their mandate. The Managers are eligible for re-appointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the Shareholder(s).

The Shareholder(s) shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

Art. 12. Powers of the Managers. The Managers are vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object.

All powers not expressly reserved by the Articles of Incorporation or by the Companies Law to the general meeting of shareholder(s) or to the auditor(s) shall be within the competence of the Managers.

Art. 13. Delegation of Powers - Representation of the Company. The Manager(s) may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees chosen by them.

The Company will be bound towards third parties by the individual signature of the sole Manager or by the joint signatures of any two Manager(s) if more than one Manager has been appointed.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or sole signature of any person to whom special power has been delegated by the Manager(s), but only within the limits of such special power.

Art. 14. Meetings of the Board of Managers. In case a Board of Managers is formed, the following rules shall apply:

The Board of Managers may appoint from among its members a chairman (the "Chairman"). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager himself and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers (the "Secretary").

The Board of Managers will meet upon call by any Manager.

The Chairman will preside over all meetings of the Board of Managers, except that in his absence the Board of Managers may appoint another member of the Board of Managers as chairman pro tempore by majority vote of the Managers present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least twenty-four (24) hours' written notice of meetings of the Board of Managers shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by properly documented consent of each member of the Board of Managers. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

The meetings of the Board of Managers shall be held in Luxembourg or at such other place as the Board of Managers may from time to time determine.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another Manager as his proxy. Any Manager may represent one or several members of the Board of Managers.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or representation of a majority of the Managers holding office.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

One or more Managers may participate in a meeting by conference call, videoconference or any other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

Art. 15. Resolutions of the Managers. The resolutions of the Manager(s) shall be recorded in writing.

The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of written resolutions or minutes, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

Art. 16. Management Fees and Expenses. The Manager(s) will not receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company. Subject to approval by the Shareholders, the Manager(s) may be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the Manager(s) in relation to such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

Art. 17. Conflicts of Interest. If any of the Managers of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such Manager shall disclose such personal interest to the other Manager(s) and shall not consider or vote on any such transaction.

In case of a sole Manager it suffices that the transactions between the Company and its Manager, who has such an opposing interest, be recorded in writing.

The foregoing paragraphs of this Article do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a

manager, associate, member, Shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as described above to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 18. Managers' Liability. No Manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company.

Manager(s) are only liable for the performance of their duties.

Art. 19. Auditors. Except where according to the Companies Law, the Company's annual statutory and/or consolidated accounts must be audited by an approved statutory auditor, the business of the Company and its financial situation, including in particular its books and accounts, may, and shall in the cases provided by law, be reviewed by one or more statutory auditors who need not be Shareholders themselves.

The statutory or approved statutory auditors, if any, will be appointed by the Shareholder(s), which will determine the number of such auditors and the duration of their mandate. They are eligible for re-appointment. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the Shareholder(s), save in such cases where the approved statutory auditor may, as a matter of the Companies Law, only be removed for serious cause or by mutual agreement.

Chapter IV. Shareholders

Art. 20. Powers of the Shareholders. The Shareholder(s) shall have such powers as are vested in them pursuant to the Articles of Incorporation and the Companies Law. The single Shareholder carries out the powers bestowed on the general meeting of shareholders.

Any properly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Art. 21. General Meetings. If the Company is composed of several Shareholders, but no more than twenty-five (25) Shareholders, resolutions of the Shareholders may be passed in writing. Written resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Shareholders. Should such written resolutions be sent by the Manager(s) to the Shareholders for adoption, the Shareholders are under the obligation to, within a time period of fifteen (15) calendar days from the dispatch of the text of the proposed resolutions, cast their written vote by returning it to the Company through any means of communication allowing for the transmission of a written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the general meeting of shareholders shall *mutatis mutandis* apply to the adoption of written resolutions.

General meetings of shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgement of the Manager(s), which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 22. Notice of General Meetings. Unless there is only one single Shareholder, the Shareholders may also meet in a general meeting of shareholders upon issuance of a convening notice in compliance with the Articles of Incorporation or the Companies Law, by the Manager(s), subsidiarily, by the statutory auditor(s) (if any) or, more subsidiarily, by Shareholders representing more than half (1/2) of the capital.

The convening notice sent to the Shareholders will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of shareholders. The agenda for a general meeting of shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Incorporation and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the Shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 23. Attendance - Representation. All Shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A Shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a Shareholder himself, as a proxy holder.

Art. 24. Proceedings. Any general meeting of shareholders shall be presided over by the Chairman or by a person designated by the Manager(s) or, in the absence of such designation, by the general meeting of shareholders.

The Chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one (1) scrutineer to be chosen from the persons attending the general meeting of shareholders.

The Chairman, the secretary and the scrutineer so appointed together form the board of the general meeting.

Art. 25. Vote. At any general meeting of shareholders other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, as the case may be, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Incorporation, resolutions shall be adopted by shareholders representing more than

half (1/2) of the capital. If such majority is not reached at the first meeting (or consultation in writing), the Shareholders shall be convened (or consulted) a second time and resolutions shall be adopted, irrespective of the number of Shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any general meeting of shareholders, convened in accordance with the Articles of Incorporation or the Companies Law, for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, the majority requirements shall be a majority of Shareholders in number representing at least three quarters (3/4) of the capital.

Art. 26. Minutes. The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the Shareholders present and may be signed by any Shareholders or proxies of Shareholders, who so request.

The resolutions adopted by the single Shareholder shall be documented in writing and signed by the single Shareholder.

Copies or extracts of the written resolutions adopted by the Shareholder(s) as well as of the minutes of the general meeting of shareholders to be produced in judicial proceedings or otherwise may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

Chapter V. Financial year, financial Statements, Distribution of profits

Art. 27. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

Art. 28. Adoption of Financial Statements. At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager (s) draw up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Companies Law.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the Shareholder(s) for approval.

Each Shareholder or its representative may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than twenty-five (25) Shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen (15) calendar days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

Art. 29. Distribution of Profits.

29.1 From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve, the shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the Shareholder(s).

29.2 Subject to applicable laws, and after payment of any debt or loan having priority (including but not exclusively pursuant to the Agreement), distribution shall be made in the following order of priority:

(i) first, to repay any amounts contributed as a Shortfall Capital Contribution until the relevant Shareholder has received aggregate Distributions pursuant to this clause (i) in an amount necessary to provide such Shareholder with an 15% IRR with respect to all of its Shortfall Capital Contributions;

(ii) second, to each Shareholder pro rata in proportion to their respective Percentage Interests until each Shareholder has received a return equal to its Total Equity Funding;

(iii) third, to each Shareholder pro rata in proportion to their respective Percentage Interests until Class A Shareholders have received Distributions under clause (ii) and this clause (iii) sufficient to provide to Class A Shareholders with both (i) a 12% IRR on its Total Equity Funding, and (ii) an amount not less than 1.40x Class A Shareholders' Total Equity Funding, in each case on an After Tax Basis;

(iv) fourth, 5% to the Class B Shareholders as a promoted interest and 95% to the Class A shareholders and the Class B Shareholders, pro rata in proportion to their respective Percentage Interests until Class A Shareholders have received Distributions under clauses (ii) and (iii) and this clause (iv) sufficient to provide Class A Shareholders with both (i) a 16% IRR on its Total Equity Funding, and (ii) an amount not less than 1.60x Class A Shareholders' Total Equity Funding, in each case on an After Tax Basis; and

(v) fifth, 10% to the Class B Shareholders as a promoted interest and 90% to the Class A Shareholders and the Class B Shareholders, pro rata in proportion to their respective Percentage Interests until Class A Shareholders have received Distributions under clauses (ii), (iii) and (iv) and this clause (v) sufficient to provide Class A Shareholders with both (i) a 20% IRR on its Total Equity Funding, and (ii) an amount not less than 2.00x Class A Shareholders' Total Equity Funding, in each case on an After Tax Basis; and

(vi) Thereafter, the balance 15% as a promoted interest to the Class B Shareholders and 85% to the Class A Shareholders and the Class B Shareholders, pro rata in proportion to their respective Percentage Interests.

(vii) Amounts contributed by a Shareholder to the Company as a Priority Loan or Shortfall Capital Contribution (and the return received on such Priority Loan or Shortfall Capital Contribution) shall not be included in the calculation of the IRR or the relevant Shareholder's Total Equity Funding.

(viii) The distributions of promoted interest to the Class B Shareholders as set out above in clauses (vi), (v) and/or (vi) (as applicable) shall be capped at a maximum of 4.50x of the Class B Shareholders' aggregate Total Equity Funding unless the Class B Shareholders' aggregate Percentage Interests (taken together) are at least 5.0% as at the relevant date of determination, in which case such cap shall cease to apply for so long as the Class B Shareholders' aggregate Percentage Interests (taken together) are at least 5.0%.

Subject to the conditions (if any) fixed by the Companies Law and in compliance with the foregoing provisions, the Manager(s) may pay out an advance payment on dividends to the Shareholders. The Manager(s) fix the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 30. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a resolution of the Shareholder(s) adopted by half of the Shareholders holding three quarters (3/4) of the capital.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Manager(s) or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by the Shareholder(s), who will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the Shareholder(s) so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

Chapter VII. Applicable law/definitions

Art. 31. Applicable Law. All matters not governed by the Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the Companies Law.

Art. 32. Definitions. In these Articles of Incorporation, unless the context otherwise requires, the following terms have the meanings set out below:

Affiliate means:

(a) in relation to a company, any company which is a subsidiary or a holding body of that body or a subsidiary of any such holding company and any individual, partnership or other unincorporated association or firm which has direct or indirect control of that company and any company which is directly or indirectly Controlled by any such individual, partnership or other unincorporated association or firm; and

(b) in relation to an individual, partnership or other unincorporated association, means any company directly or indirectly Controlled by that individual, partnership or other unincorporated association;

After Tax Basis means, with respect to distributions to be received by a holder of Class A Shares, amounts received after deducting any tax due or payable with respect to such amounts by the Company or by a holder of Class A Shares;

Control means, in relation to a person (the "first person"), the power of a person (the "second person"), directly or indirectly through one or more intermediaries, to:

(a) vote 50% or more of the outstanding voting securities of such first person;

(b) direct management policies of such first person or entity by contract or otherwise; or

(c) secure that the affairs of the first person are conducted in accordance with the wishes of the second person by virtue of any powers conferred by the constitutional or corporate documents, or any other document, regulating that first person or any other person;

and "Controlled" shall be construed accordingly;

Debt Securities means any existing and future debt instruments issued by the Company to a Shareholder or an Affiliate (including any accrued interest);

Default Payment means the shortfall between the amount due by any Shareholder to the Company and the amount paid if any Shareholder defaults in making payment, in full or in part, of its funding obligations in proportion to its respective Percentage Interests from time-to-time;

Defaulting Shareholder means a Shareholder being in default in making payment, in full or in part, of its funding obligations towards the Company;

Distribution means any payment to Shareholders (other than a payment under any agreement or arrangement between Shareholders or between any member of that Shareholders' Group), but including any payment arising in respect of the following:

(a) payment of principal and interest on any Priority Loan;

(b) repayment of any amounts contributed as a Shortfall Capital Contribution and including any additional payments which is necessary to provide the minimum IRR required with respect to that Shortfall Capital Contribution;

(c) payment of any income or return (whether as a dividend or other distribution of assets) on any security;

(d) payment on any redemption of any security or any loans;

(e) any return of capital on any security (including in the case of liquidation);

and "Distributed" shall be construed accordingly;

Encumbrance means a mortgage, charge, pledge, lien, option, restriction, assignment, hypothecation, right of first refusal, right of preemption or conversion, third party right or interest, other encumbrance, priority or security interest of any kind, or another type of agreement or arrangement having the same or similar effect to any of the foregoing;

Group means, in relation to a company (wherever incorporated), that company, any company of which it is a Subsidiary (its holding company) and any other Subsidiaries of any such holding company; and each company in a Group is a member of the Group, and unless the context otherwise requires, the application of the definition of Group to any company at any time shall apply to the company as it is at that time;

IRR means the "internal rate of return" calculated from the later of the date on which funds are contributed to the Company and the completion of the underlying investment by applying the XIRR function in Microsoft Excel to the applicable cash flows distributed to the Class A Shareholders in accordance with article 29 of the Articles of Incorporation save that amounts contributed by a Class A Shareholder as a Priority Loan or Shortfall Capital Contribution (and the return received on such Priority Loan or Shortfall Capital Contribution) shall not be included in the calculation of IRR;

Percentage Interest means:

- (a) the percentage of Shares held in the Company by each Shareholder, receptively; and
- (b) at any other time for any Shareholder, the quotient, expressed as a percentage (rounded to the nearest one thousandth of one per cent) of (i) the Total Equity Funding of such Shareholder (or such Shareholder's predecessor(s) in interest) divided by (ii) the aggregate of the Total Equity Funding of all Shareholders (or their respective predecessors in interest);

Priority Loans means loans made by a Shareholder to the Company to cover another Shareholder's Default Payment, which such loans shall be made on the terms as agreed between the Company and the relevant Shareholder;

Shareholder(s) means a holder(s) of Class A Shares and/or of Class B Shares in the Company;

Shortfall Capital Contribution means paying the unfunded portion of a Default Payment amount to the Company as shortfall contribution;

Subsidiary means, in relation to a company (wherever incorporated) (the holding company), any other company in which the holding company (or a person acting on its behalf) directly or indirectly holds or controls either:

- a majority of the voting rights exercisable at general meetings of the shareholders of the company; or
- the right to appoint or remove managers (or equivalent) having a majority of the voting rights exercisable at meetings of the board of managers of the company,
- and any company which is a Subsidiary of another company is also a Subsidiary of that company's holding company and unless the context otherwise requires, the application of the definition of Subsidiary to any company at any time shall apply to that company as it is at that time.

Total Equity Funding means in relation to a Shareholder, the aggregate amount from time to time of the payments made to:

- (a) the Company by the relevant Shareholder by way of subscription or acquisition for Shares or contributions to the share premium account of the Company or contributions to any free reserve account of the Company or otherwise; and
- (b) the Company by the relevant Shareholder or an Affiliate by way of Debt Securities, but amounts contributed by a Shareholder in respect of Priority Loans or Shortfall Capital Contributions shall not be included in the calculation of Total Equity Funding;

Transfer means, in relation to any Share or any legal or beneficial interest in any Share, in each case as applicable, to:

- sell, assign, transfer, deal in any way or otherwise dispose of it;
 - direct (by way of renunciation or otherwise) that another person should, or assign any right to, receive it;
 - create or declare any trust or conferring any interest;
 - renounce or assign any right to subscribe for or receive a Share or any legal or beneficial interest in a Share;
 - enter into any agreement in respect of the votes or any other rights attached to the Share;
 - agree, whether or not subject to any condition precedent or subsequent, to do any of the foregoing; or
 - the transmission of a Share by operation of law,
- and "Transferred" shall be construed accordingly.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand five hundred euro (EUR 1,500).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing persons, known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such proxyholder signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le neuf octobre,
par devant nous Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché du Luxembourg,
ont comparu:

1. OCM Luxembourg OPPS IX S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 176362,

représentée aux fins des présentes par Maître Matthieu De Donder, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg,

aux termes d'une procuration sous seing privé donnée le 9 octobre 2015 (l'«Associé 1»);

2. OCM Luxembourg OPPS IX (Parallèle 2) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 175641,

représentée aux fins des présentes par Maître Matthieu De Donder, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg,

aux termes d'une procuration sous seing privé donnée le 9 octobre 2015 (l'«Associé 2»);

3. Internos Capital Investments Limited, une société à responsabilité limitée (private limited company) régie par le droit anglais et gallois, immatriculée sous le numéro 09782095 et ayant son siège social au 65 Grosvenor Street, W1K 3JH Londres, Royaume-Uni,

représentée aux fins des présentes par Maître Matthieu De Donder, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, aux termes d'une procuration sous seing privé donnée le 9 octobre 2015 (l'«Associé 3»);

4. Mr. Jonathan Ottley Short, né le 19 juillet 1961 à Bromley, Royaume-Uni, ayant une adresse professionnelle au 65 Grosvenor Street, W1K 3JH Londres, Royaume-Uni,

représentée aux fins des présentes par Maître Matthieu De Donder, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg,

aux termes d'une procuration sous seing privé donnée le 9 octobre 2015 (l'«Associé 4», ensemble avec l'Associé 1, l'Associé 2 et l'Associé 3, les «Associés»).

Les prédites procurations resteront annexées aux présentes.

Les Associés ont requis le notaire instrumentant d'acter que les Associés détiennent l'intégralité des parts sociales de OCM Luxembourg QDF S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 197449 (la «Société») et constituée suivant acte de Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché du Luxembourg, en date du 27 mai 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 3 août 2015 numéro 1963. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis la constitution de la Société.

Les Associés, représentés comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informés des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 Création de deux (2) catégories de parts sociales, nommées Catégorie A et Catégorie B, ayant les droits et obligations tels que prévus par les statuts de la Société modifiés et refondus devant être adoptés en vertu de la résolution visée au point 6 du présent ordre du jour;

2 Reclassement des 1.213.411 parts sociales existantes de la Société détenues par OCM Luxembourg OPPS IX S.à r.l. en 1.213.411 parts sociales de Catégorie A d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune;

3 Reclassement des 11.143 parts sociales existantes de la Société détenues par OCM Luxembourg OPPS IX (Parallèle 2) S.à r.l. en 11.143 parts sociales de Catégorie A d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune;

4 Reclassement des 12.723 parts sociales existantes de la Société détenues par Internos Capital Investments Limited en 12.723 parts sociales de Catégorie B d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune;

5 Reclassement des 12.723 parts sociales existantes de la Société détenues par Mr. Jonathan Ottley Short en 12.723 parts sociales de Catégorie B d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune; et

6 Modification et refonte intégrale des statuts de la Société afin de refléter entre autres les reclassements ci-avant indiqués;

7 Divers

ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés ont décidé de créer deux (2) catégorie de parts sociales, nommées Catégorie A et Catégorie B, ayant les droits et obligations tels que prévus par les statuts de la Société modifiés et refondus devant être adoptés en vertu de la résolution visée au point 6 du présent ordre du jour.

Deuxième résolution

Les Associés ont décidé de reclasser les 1.213.411 parts sociales existantes de la Société détenues par OCM Luxembourg OPPTS IX S.à r.l. en 1.213.411 parts sociales de Catégorie A d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.

Troisième résolution

Les Associés ont décidé de reclasser les 11.143 parts sociales existantes de la Société détenues par OCM Luxembourg OPPTS IX (Parallèle 2) S.à r.l. en 11.143 parts sociales de Catégorie A d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.

Quatrième résolution

Les Associés ont décidé de reclasser les 12.723 parts sociales existantes de la Société détenues par Internos Capital Investments Limited en 12.723 parts sociales de Catégorie B d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.

Cinquième résolution

Les Associés ont décidé de reclasser les 12.723 parts sociales existantes de la Société détenues par Mr. Jonathan Ottley Short en 12.723 parts sociales de Catégorie B d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.

Sixième résolution

Les Associés ont décidé de refondre intégralement les statuts de la Société de manière à refléter, entre autres, les reclassements ci-dessus. Les statuts de la Société seront dorénavant rédigés comme suit:

Chapitre I^{er} . Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi sur les Sociétés»), et par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société peut comporter un Associé unique, propriétaire de la totalité des Parts Sociales ou plusieurs Associés, dans la limite de quarante (40) Associés.

La Société adopte la dénomination «OCM Luxembourg QDF S.à r.l.».

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la ville de Luxembourg par une décision des Gérants.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision des Gérants.

Dans l'hypothèse où les Gérants estiment que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par la Loi sur les Sociétés. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par les Gérants.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet l'acquisition, la détention et la cession de participations dans toute société et entreprise luxembourgeoise et/ou étrangère, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut fournir des prêts et financements sous quelque forme que ce soit ou consentir des garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit, au profit de sociétés et d'entreprises faisant partie du groupe de sociétés dont la Société fait partie.

La Société peut également investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission privée d'obligations, de billets à ordre ou tout autre instrument de dettes ainsi que des bons de souscription ou tout autre droit de souscription d'actions.

D'une façon générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière qu'elle estime utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des Associés, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par la Loi sur les Sociétés, par le Pacte ou par les Statuts, selon le cas, conformément à l'article 28 des Statuts.

Chapitre II. Capital, Parts sociales

Art. 5. Capital Émis. Le capital émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), divisé en un million deux cent vingt-quatre mille cinq cent cinquante-quatre (1.224.554) parts sociales de catégorie A (les «Parts Sociales de Catégorie A») et vingt-cinq mille quatre cent quarante-six (25.446) parts sociales de catégorie B (les «Parts Sociales de Catégorie B»), ensemble avec les Parts Sociales de Catégorie A, les «Parts Sociales», chacune étant une «Part Sociale») ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, et chacune étant entièrement libérées.

Les droits et obligations inhérents aux Parts Sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts, du Pacte ou de la Loi sur les Sociétés.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur toute catégorie de Parts Sociales en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des parts sociales que la Société a rachetées à ses Associés, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux Associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Des comptes de réserves distribuables peuvent être créés aux fins d'enregistrer les contributions faites à la Société par les associés existants sans donner lieu à l'émission de parts sociales. Cette réserve constituera une réserve distribuable et pourra notamment être utilisée aux fins d'honorer le paiement de toutes parts sociales que la Société rachèterait à ses Associés, d'essuyer toutes pertes nettes réalisées, d'effectuer des distributions aux Associés ou d'allouer des fonds à la réserve légale.

Art. 6. Parts Sociales. Chaque Part Sociale donne droit à une voix.

Chaque Part Sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de Parts Sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux.

La Société peut acquérir ses propres Parts Sociales en vue de leur annulation immédiate.

La propriété d'une Part Sociale emporte de plein droit acceptation des Statuts de la Société, du Pacte et des décisions valablement adoptées par les Associés.

Art. 7. Cession de Parts Sociales.

7.1 Aucun Associé ne peut Céder ou accepter de Céder quelconque Part Sociale, sauf en ayant obtenu l'accord écrit préalable des autres Associés (et conformément à l'article 189 de la Loi sur les Sociétés inclus dans la mesure où cela serait exigé) ou conformément aux termes des présents Statuts et aux dispositions du Pacte.

7.2 Aucune Cession de, ni aucune Charge sur, toute Part Sociales, autre que conformément au présent article 7 et, le cas échéant, aux dispositions de tout pacte d'Associés susceptible d'être conclu par les Associés de la Société de temps à autre (le «Pacte»), n'est permise.

Art. 8. Notification et enregistrement de la Cession. Ni la Société ni les tiers ne sont liés par quelconque Cession de Parts Sociales, à moins que la Cession soit réalisée en conformité avec les dispositions des présents Statuts et du Pacte, et que la Cession soit dûment notifiée à la Société conformément à l'article 190 de la Loi sur les Sociétés ou qu'elle soit acceptée par la Société en vertu de l'article 1690 du Code civil du Luxembourg. La Société ne devra ni reconnaître ni enregistrer quelconque cession faite en violation des dispositions des présents Statuts et du Pacte.

Art. 9. Augmentation et Réduction du Capital. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou plusieurs fois, par une résolution des Associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts ou, le cas échéant, par la Loi sur les Sociétés pour toute modification des Statuts.

Art. 10. Incapacité, Décès, Suspension des droits civils, Faillite ou Insolvabilité d'un Associé. L'incapacité, le décès, la suspension des droits civils, la faillite, l'insolvabilité ou tout autre événement similaire affectant un Associé n'entraîne pas la mise en liquidation de la Société.

Chapitre III. Gérants, Commissaires

Art. 11. Gérants. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants qui n'ont pas besoin d'être Associés (les «Gérants»).

Si deux (2) Gérants sont nommés, ils géreront conjointement la Société.

Si plus de deux (2) Gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

Les Gérants seront nommés par les Associés, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Les Gérants peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des Associés.

Les Associés ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société.

Art. 12. Pouvoirs des Gérants. Les Gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts ou par la Loi sur les Sociétés aux associés relèvent de la compétence des Gérants.

Art. 13. Délégation de Pouvoirs - Représentation de la Société. Les Gérants peuvent déléguer des pouvoirs ou des mandats spéciaux, ou confier des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou des comités de leur choix.

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du Gérant unique ou par la signature conjointe de deux Gérants si plus d'un Gérant a été nommé.

La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par les Gérants, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 14. Réunions du Conseil de Gérance. Dans l'hypothèse où un Conseil de Gérance est formé, les règles suivantes s'appliqueront:

Le Conseil de Gérance peut nommer parmi ses membres un président (le «Président»). Il peut également nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil de Gérance (le «Secrétaire»).

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation d'un des Gérants.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence le Conseil de Gérance désignera un autre membre du Conseil de Gérance comme président pro tempore par un vote à la majorité des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite devra être transmise vingt-quatre (24) heures au moins avant la date prévue pour la réunion du Conseil de Gérance, par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être renoncé à cette convocation par un accord correctement consigné de chaque membre du Conseil de Gérance. Aucune convocation spéciale ne sera requise pour les réunions se tenant à des dates et des lieux déterminés préalablement par une résolution adoptée par le Conseil de Gérance.

Les réunions du Conseil de Gérance se tiendront à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Gérance pourra déterminer de temps à autre.

Tout Gérant peut se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre Gérant comme son mandataire. Tout Gérant peut représenter un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance ne pourra valablement délibérer que si une majorité des Gérants en fonction est présente ou représentée.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Un ou plusieurs Gérants peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs Gérants.

Art. 15. Résolutions des Gérants. Les résolutions des Gérants doivent être consignées par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par le Président de la réunion et par le Secrétaire (s'il y en a). Les procurations y resteront annexées.

Les copies ou les extraits des résolutions écrites ou les procès-verbaux, destinés à être produits en justice ou ailleurs, pourront être signés par le Gérant unique ou par deux Gérants agissant conjointement si plus d'un Gérant a été nommé.

Art. 16. Rémunération et Dépenses. Les Gérants peuvent ne recevoir pas de rémunération pour leur gestion de la Société. Sous réserve de l'approbation des Associés, les Gérants pourront être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

Art. 17. Conflits d'Intérêt. Si un ou plusieurs Gérants a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, ce Gérant devra en aviser les autres Gérants et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans l'hypothèse d'un Gérant unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Gérant ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs Gérants ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est gérant, collaborateur, membre, Associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise. Toute personne liée de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations

d'affaires, ne devra pas en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions.

Art. 18. Responsabilité des Gérants. Les Gérants n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société.

Les Gérants sont uniquement responsables de l'accomplissement de leurs devoirs.

Art. 19. Commissaires. Sauf lorsque, conformément à la Loi sur les Sociétés, les comptes annuels et/ou les comptes consolidés de la Société doivent être vérifiés par un réviseur d'entreprises agréé, les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, peuvent et devront, dans les cas prévus par la loi, être contrôlés par un ou plusieurs commissaires qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes Associés.

Le(s) commissaire(s) ou réviseur(s) d'entreprises agréé(s) seront, le cas échéant, nommés par les Associés qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Leur mandat peut être renouvelé. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des Associés sauf dans les cas où le réviseur d'entreprises agréé peut seulement, par dispositions de la Loi sur les Sociétés, être révoqué pour motifs graves ou d'un commun accord.

Chapitre IV. Des associés

Art. 20. Pouvoirs des Associés. Les Associés exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Statuts et la Loi sur les Sociétés. Si la Société ne compte qu'un seul Associé, celui-ci exerce les pouvoirs conférés par la Loi sur les Sociétés à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Art. 21. Assemblées Générales. Si la Société compte plusieurs Associés, dans la limite de vingt-cinq (25) Associés, les résolutions des Associés peuvent être prises par écrit. Les résolutions écrites peuvent être constatées dans un seul ou plusieurs documents ayant le même contenu, signés par un ou plusieurs Associés. Dès lors que les résolutions à adopter ont été envoyées par les Gérants aux Associés pour approbation, les Associés sont tenus, dans un délai de quinze (15) jours calendaires suivant la réception du texte de la résolution proposée, d'exprimer leur vote par écrit en le retournant à la Société par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Les exigences de quorum et de majorité imposées pour l'adoption de résolutions par l'assemblée générale s'applique mutatis mutandis à l'adoption de résolution écrites.

Les assemblées générales des associés se tiendront au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg, et pourra se tenir à l'étranger, chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par les Gérants, le requièrent.

Art. 22. Convocation des Assemblées Générales. A moins qu'il n'y ait qu'un Associé unique, les Associés peuvent aussi se réunir en assemblées générales, conformément aux conditions fixées par les Statuts ou la Loi sur les Sociétés, sur convocation des Gérants, subsidiairement, du commissaire (s'il y en existe), ou plus subsidiairement, des Associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social émis.

La convocation envoyée aux Associés indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des associés. L'ordre du jour d'une assemblée générale d'associés doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les Associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Art. 23. Présence - Représentation. Tous les Associés sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale des associés.

Un Associé peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même Associé.

Art. 24. Procédure. Toute assemblée générale des associés est présidée par le Président ou par une personne désignée par les Gérants, ou, faute d'une telle désignation par les Gérants, par une personne désignée par l'assemblée générale des associés.

Le Président de l'assemblée générale des associés désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des associés élit un (1) scrutateur parmi les personnes participant à l'assemblée générale des associés.

Le Président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

Art. 25. Vote. Lors de toute assemblée générale des associés autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte sur première convocation (ou consultation par écrit), les Associés seront de nouveau convoqués (ou consultés) et les résolutions seront adoptées à la majorité simple, indépendamment du nombre de Parts Sociales représentées.

Lors de toute assemblée générale des associés, convoquée conformément aux Statuts ou à la Loi sur les Sociétés, en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, la majorité exigée sera d'au moins la majorité en nombre des Associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital.

Art. 26. Procès-Verbaux. Les procès-verbaux des assemblées générales doivent être signés par les Associés présents et peuvent être signés par tous les Associés ou mandataires d'Associés qui en font la demande.

Les résolutions adoptées par l'Associé unique seront établies par écrit et signées par l'Associé unique.

Les copies ou extraits des résolutions écrites adoptées par les Associés, ainsi que les procès-verbaux des assemblées générales à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Gérant unique ou par deux Gérants au moins agissant conjointement dès lors que plus d'un Gérant aura été nommé.

Chapitre V. Exercice social, Comptes annuels, Distribution des bénéfices

Art. 27. Exercice Social. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et s'achève le dernier jour de décembre de chaque année.

Art. 28. Approbation des Comptes Annuels. A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et les Gérants dressent l'inventaire des divers éléments de l'actif et du passif ainsi que le compte de résultat conformément à la Loi sur les Sociétés.

Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés sont soumis aux Associés pour approbation.

Tout Associé ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social de la Société. Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) Associés, ce droit ne pourra être exercé que dans les quinze (15) jours calendaires qui précèdent l'assemblée générale annuelle des associés.

Art. 29. Distribution des Bénéfices.

29.1 Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5%) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale (la «Réserve Légale»), conformément à la loi. Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis de la Société. Après affectation à la Réserve Légale, les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux Associés.

29.2 Sous réserve des lois applicables, et après paiement de toute dette ou tout prêt ayant la priorité (en ce inclus mais non exclusivement en vertu du Pacte), la distribution s'effectuera selon l'ordre de priorité suivant:

(i) premièrement, aux fins de repayer tous montants contribués sous la forme d'un Apport d'Ecart en Capital jusqu'à ce que l'Associé concerné ait reçu les Distributions totales en vertu de la présente clause (i) d'un montant tel qu'il procure à l'Associé concerné un TRI de 15% au regard de tous ses Apports d'Ecart en Capital;

(ii) deuxièmement, à chaque Associé au pro rata de leur Pourcentages d'Intérêts respectifs jusqu'à ce que chaque Associé ait reçu un retour sur investissement égal à son Apport Total en Capital;

(iii) troisièmement, à chaque Associé au pro rata de leurs Pourcentages d'Intérêts respectifs jusqu'à ce que les Associés de Catégorie A ait reçu les Distributions prévues par la clause (ii) et la présente clause (iii) suffisantes pour procurer aux Associés de Catégorie A à la fois (a) un TRI de 12% sur leurs Apports Totaux en Capital, et (b) un montant au moins égal à 1.40x les Apports Totaux en Capital des Associés de Catégorie A, calculés dans chaque cas sur une Base Après Impôt;

(iv) quatrièmement, 5% aux Associés de Catégorie B sous forme de promoted interest et 95% aux Associés de Catégorie A et aux Associés de Catégorie B, au pro rata de leur Pourcentages d'Intérêts respectifs jusqu'à ce que les Associés de Catégorie A ait reçu les Distributions prévues par les clauses (ii), (iii) et la présente clause (iv) suffisantes pour procurer aux Associés de Catégorie A à la fois (a) un TRI de 16% sur leurs Apports Totaux en Capital, et (b) un montant au moins égal à 1.60x les Apports Totaux en Capital des Associés de Catégorie A, calculés dans chaque cas sur une Base Après Impôt; et

(v) cinquièmement, 10% aux Associés de Catégorie B sous forme de promoted interest et 90% aux Associés de Catégorie A et aux Associés de Catégorie B, au pro rata de leur Pourcentages d'Intérêts respectifs jusqu'à ce que les Associés de Catégorie A ait reçu les Distributions prévues par les clauses (ii), (iii), (iv) et la présente clause (v) suffisantes pour procurer aux Associés de Catégorie A à la fois (a) un TRI de 20% sur leurs Apports Totaux en Capital, et (b) un montant au moins égal à 2.00x l'Apport Total en Capital des Associés de Catégorie A, calculés dans chaque cas sur une Base Après Impôt; et

(vi) Ensuite, la répartition à 15% sous forme de promoted interest aux Associés de Catégorie B et 85% aux Associés de Catégorie A, au pro rata de leur Pourcentages d'Intérêts respectifs.

(vii) Les montants apportés par un Associé à la Société sous forme de Prêt Prioritaire ou d'Apport d'Ecart en Capital (et le retour sur investissement reçu sur ce Prêt Prioritaire ou cet Apport d'Ecart en Capital) n'est pas inclus dans le calcul du TRI ou de l'Apport Total en Capital de l'Associé.

(viii) Les distributions sous forme de promoted interest aux Associés de Catégorie B tel que prévues par les clauses (iv), (v) et/ou (vi) (telles qu'applicables) sont plafonnées à un maximum de 4.50x les Apports Totaux en Capital totaux des

Associés de Catégorie B, à moins que les Pourcentages d'Intérêts totaux des Associés de Catégorie B (pris ensemble) s'élèvent au moins à 5.0% à la date de détermination concernée, auquel cas un tel plafond cessera de s'appliquer pour le temps durant lequel les Pourcentages d'Intérêts totaux des Associés de Catégorie B (pris ensemble) s'élèvent au moins à 5.0%.

Sous réserve des conditions (s'il en existe) fixées par la Loi sur les Sociétés et conformément aux dispositions qui précèdent, les Gérants peuvent procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux Associés. Les Gérants détermineront le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 30. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision prise par la moitié des Associés possédant les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par les Gérants ou toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale) nommée par les Associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, et de tous les frais de liquidation, le boni net de liquidation sera réparti équitablement entre le(s) Associé(s) de manière à atteindre le même résultat économique que celui fixé par les règles relatives à la distribution de dividendes.

Chapitre VII. Loi applicable, Définitions

Art. 31. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux lois du Grand-Duché du Luxembourg, en particulier à la Loi sur les Sociétés.

Art. 32. Définitions. Dans les présents Statuts, à moins que le contexte n'en requiert autrement, les termes suivants auront la signification énoncée ci-après:

Affilié signifie:

(a) concernant une société, toute société qui serait une filiale ou une entité holding de cette entité ou une filiale d'une telle entité holding et tout individu, partnership ou autre association ou entreprise non constituée, qui exercerait un contrôle direct ou indirect sur cette société et toute société qui serait directement ou indirectement Contrôlée par un tel individu, partnership ou autre association ou entreprise non constituée; et

(b) concernant un individu, partnership ou autre association non constituée, signifie toute société qui serait directement ou indirectement Contrôlée par un tel individu, partnership ou autre association non constituée;

Apport d'Ecart en Capital signifie le paiement de la portion non apportée du montant du Défaut de Paiement à la Société en apport de cet écart;

Apport Total en Capital signifie, concernant un Associé, le montant total des paiements faits de temps à autre à:

(a) la Société par l'Associé concerné, au moyen de souscriptions ou d'acquisitions de Parts Sociales ou d'apports au compte de prime d'émission de la Société, ou d'apports à tout compte de réserves de la Société ou d'apports autrement effectués; et

(b) la Société par l'Associé concerné ou par un Affilié au moyen de [souscriptions ou d'acquisitions de] Titres de Dettes, mais étant entendu que les montants apportés par un Associé sous forme de Prêt Prioritaire ou d'Apport d'Ecart en Capital ne doivent pas être pris en compte dans le calcul de l'Apport Total en Capital;

Associé signifie un titulaire de Parts Sociales de Catégorie A et/ou de Parts Sociales de Catégorie B dans la Société;

Associé Faisant Défaut signifie un Associé faisant défaut pour honorer le paiement, en tout ou partie, de ses obligations d'apports de fonds auprès de la Société;

Base Après Impôt signifie, concernant les distributions devant être reçues par un titulaire de Parts Sociales de Catégorie A, les montants reçus déduction faite de toute taxe due ou payable sur ces montants par la Société ou par un titulaire de Parts Sociales de Catégorie A;

Cession signifie, concernant toute Part Sociales ou tout droit politique ou financier de toute Part Sociale, tel qu'applicable dans chaque cas, le fait de:

- vendre, allouer, céder ou se séparer autrement de ce(tte) dernier(e);
 - indiquer (par le biais d'une renonciation ou autre) qu'une autre personne devrait recevoir ce(tte) dernier(e), ou allouer à cette personne le droit de recevoir ce(tte) dernier(e);
 - créer ou déclarer toute fiducie ou conférer tout intérêt [sur ce(tte) dernier(e) ?];
 - renoncer ou allouer tout droit de souscrire ou de recevoir une Part Sociale ou tout droit politique ou financier de toute Part Sociale;
 - conclure toute convention ayant pour objet les droits de vote ou tout autre droit attaché à la Part Sociale;
 - consentir, même sous réserve de toute condition préalable ou ultérieure, de faire quelconque acte ci-avant mentionné;
- ou

- la cession d'une Part Sociale par effet de la loi

Et Cédé(e)s doit être interprété dans le même sens.

Charge signifie une hypothèque, charge, promesse, lien, option, restriction, droit de premier refus, droit de préemption ou de conversion, droit ou intérêt d'un tiers, autre contrainte, intérêt prioritaire ou sûreté de quelque nature que ce soit, ou un autre type d'accord ou d'arrangement ayant un effet similaire.

Contrôle signifie, concernant une personne (la «première personne»), le pouvoir d'une personne (la «deuxième personne»), directement ou indirectement au travers d'un ou plusieurs intermédiaires, de:

- (a) voter à hauteur de 50% ou plus des titres existants dotés de droits de vote de cette première personne;
- (b) diriger les politiques de gestion de cette première personne ou entité par contrat ou autrement; ou
- (c) s'assurer que les affaires de la première personne sont gérées conformément aux désirs de la seconde personne par le biais de tous pouvoirs conférés par les documents constitutifs ou commerciaux, ou tout autre document, régulant cette première personne ou toute autre personne;

Et Contrôlé(e)(s) doit être interprété dans le même sens;

Défaut de Paiement signifie l'écart entre le montant dû par l'Associé à la Société et le montant payé dans le cas où quelconque Associé ferait défaut pour honorer le paiement, en tout ou partie, de ses obligations d'apports de fonds en proportion de son Pourcentage d'Intérêts de temps à autre;

Distribution signifie tout paiement aux Associés (autre qu'un paiement fait conformément à quelconque accord ou arrangement entre Associés ou entre tous membres de ce Groupe d'Associés), mais incluant tout paiement survenant en raison des éléments suivants:

- (a) paiement du principal et des intérêts de tout Prêt Prioritaire;
- (b) re-paiement de tous montants apportés sous forme d'Apport d'Ecart en Capital et incluant tous paiements supplémentaires nécessaires pour procurer le TRI minimum requis par cet Apport d'Ecart en Capital;
- (c) paiement de tout revenu ou rendement (sous forme de dividende ou toute autre distribution d'actifs) de tout titre;
- (d) paiement de tout remboursement de quelconque titre ou prêt;
- (e) tout remboursement de capital de tout titre (cas de liquidation inclus);

Et Distribué(e)(s) doit être interprété dans le même sens;

Filiale signifie, concernant une société (constituée ou non) (la société holding), toute autre société dans laquelle la société holding (ou une personne agissant en son nom) détient ou contrôle soit:

- la majorité des droits de vote exerçables aux assemblées générales des associés/actionnaires de la société; soit
- le droit de nommer ou de révoquer des gérants (ou équivalents) ayant la majorité des droits de vote exerçables aux réunions du conseil de gérance (ou équivalent) de la société, et
- toute société qui est une Filiale d'une autre société est aussi une Filiale de la société holding de cette société et à moins que le contexte n'en requiert autrement, l'application de la définition de Filiale à toute société à tout moment doit s'appliquer à cette société telle qu'elle est à ce moment-là;

Groupe signifie, concernant une société (constituée ou non), cette société, toute société dont elle est une filiale (sa société holding) et toutes autres Filiales de cette société holding; et chaque société dans un Groupe est un membre du Groupe, et à moins que le contexte en requiert autrement, l'application de la définition de Groupe à toute société à tout moment doit s'appliquer à la société telle qu'elle est à ce moment-là;

Pourcentage d'Intérêts signifie:

- (a) le pourcentage de Parts Sociales détenues dans la Société par chaque Associé; et
- (b) à tout autre moment pour tout Associé, le quotient, exprimé en pourcentage (arrondi au millième près d'un pour cent) de (i) l'Apport Total en Capital dudit Associé (ou du prédécesseur en intérêt dudit Associé), divisé par (ii) le total des Apports Totaux en Capital de tous les Associés (ou de leurs prédécesseurs en intérêt);

Prêt Prioritaire signifie des prêts faits un Associé à la Société aux fins de couvrir le Défaut de Paiement d'un autre Associé, ces prêts devant être faits selon les termes conclus par la Société et l'Associé concerné;

Titres de Dettes signifie tout instrument de dette existant ou à venir émis par la Société auprès d'un Associé ou un Affilié (tout intérêt accru inclus);

TRI signifie le «taux de rendement interne» calculé à compter de la date à laquelle les fonds sont apportés à la Société et la réalisation des investissements sous-jacents par application de la fonction XIRR de Microsoft Excel aux flux de trésorerie concernés distribués aux Associés de Catégorie A conformément à l'article 29 des Statuts, étant cependant entendu que les montants apportés par un Associé de Catégorie A sous forme de Prêt Prioritaire ou d'Apport d'Ecart en Capital (et le rendement perçu sur ce Prêt Prioritaire ou cet Apport d'Ecart en Capital) ne doivent pas être pris en compte dans le calcul du TRI;

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparantes ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparantes, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, notaire le présent acte.

Signé: M. De Donder, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 14 octobre 2015. GAC/2015/8712. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): C. PIERRET.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 29 octobre 2015.

Référence de publication: 2015181587/891.

(150201718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2015.

KS-Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9184 Schrondeweiler, 2, Klengbuerghaff.

R.C.S. Luxembourg B 158.135.

En date du 4 NOVEMBRE 2015, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de deux administrateurs. L'assemblée décide à l'unanimité d'accepter la démission de leurs mandats d'administrateur, de la société:

- Monsieur Fernand KOHL, retraité, né à Ettelbruck le 6 avril 1940 demeurant à L-9184 Schrondeweiler, 3 Klengbuerghaff.

- CUP MANAGEMENT S.A., société anonyme inscrite au Public Registry Officem Mercantile Section de Panama sous le numéro Microjackt585646, D.1217627, établie à Via Espana and Elivra Mendez Stree, bâtiment Delta Tower à Panama City.

2. Renouvellement dans son mandat de l'administrateur délégué à la gestion journalière. L'assemblée décide à l'unanimité de renouveler dans son mandat d'administrateur, et de délégué à la gestion journalière:

- Monsieur Sébastien KOHL, administrateur de sociétés, né à Ettelbruck le 7 août 1985 demeurant à L-9184 Schrondeweiler, 3 Klengbuerghaff.

3. Renouvellement du commissaire aux comptes. L'assemblée générale décide à l'unanimité de renouveler dans son mandat de commissaire aux comptes:

- WEYDERT & WELTER S.À R.L., établi au L-8280 Kehlen, 50A rue de Mamer, constituée le 27 octobre 2005 et enregistré au Registre de Commerce et de Société sous le numéro B112000

4. Durée du mandat. Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes expireront à la suite de l'Assemblée Générale annuelle appelée à s'exprimer en 2021.

Pour l'Administration

Signature

Référence de publication: 2015181443/27.

(150202133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2015.

Mountpark Logistics EU 2015 09 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 201.279.

STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the thirtieth day of October.

Before us, Maître Edouard DELOSCH, notary, residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg,

It appeared the following:

Mountpark logistics EU S.à r.l., a private limited liability Company (société à responsabilité limitée), governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (the RCS) under number B 187195, here represented by Mr. Frédéric DEPIREUX, private employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as set out above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "Mountpark Logistics EU 2015 09 S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company's registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The Company's object is, directly or indirectly through the ownership of participations in other companies or enterprises, to acquire, develop, hold and dispose of a portfolio of logistics facilities in certain European markets.

3.2. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

3.3. The Company may in particular acquire participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and may manage those participations. The Company may acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.4. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.5. The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. The shares are freely transferable between shareholders.

6.3. When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.

6.4. When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

6.5. A share transfer shall only be binding on the Company or third parties following notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.6. A register of shareholders shall be kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.7. The Company may, with the unanimous consent approval of the shareholders, redeem its own shares, provided:

- (i) it has sufficient distributable reserves for that purpose; or
- (ii) the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and removal of managers.

7.1. The Company shall be managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they shall constitute the board of managers (the Board). The shareholders may decide to appoint managers of three different classes, i.e. one or several class A managers, one or several class B managers, and one or several class L managers.

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special or limited powers to one or more agents for specific matters.

8.2. Procedure

(i) The Board shall meet at the request of any manager, at the place indicated in the convening notice, which in principle shall be in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting shall be given to all managers at least seventy-two (72) hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) Subject to and in accordance with anything that may be agreed from time to time between the Company and/or amongst the shareholders in a shareholders' agreement (a Shareholders Agreement), a manager may grant to another manager a power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) Subject to and in accordance with the Shareholders Agreement, the Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. Board resolutions shall be validly adopted by a majority of the votes of the managers present or represented unless, in accordance with the Shareholders Agreement, at least one (1) class A manager and one (1) class B manager is required to vote in favour of the resolution in order for it to be validly adopted.

Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairman of the board, the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Subject to and in accordance with the Shareholders Agreement, any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Subject to and in accordance with the Shareholders Agreement, circular resolutions signed by all the managers (Managers' Circular Resolutions) shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and shall bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) Subject to article 8.3 (ii), the Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of any class A manager and any class B manager.

(ii) The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any person(s) (including any manager (s)) to whom special powers have been delegated by the Board.

Art. 9. Sole manager. If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board, the managers or any manager are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

Art. 10. Liability of the managers. The managers shall not be held personally liable by reason of their office for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholders

Art. 11. General meetings of shareholders and shareholders' written resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Unless resolutions are taken in accordance with article 11.1. (ii), resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (each a General Meeting).

(ii) If the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), resolutions of the shareholders may be adopted in writing (Written Shareholders' Resolutions).

(iii) Each share entitles the holder to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders may be convened to General Meetings by the Board. The Board must convene a General Meeting following a request from shareholders representing more than half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) When resolutions are to be adopted in writing, the Board shall send the text of such resolutions to all the shareholders. The shareholders shall vote in writing and return their vote to the Company within the timeline fixed by the Board. Each manager shall be entitled to count the votes.

(iv) General Meetings shall be held at the time and place specified in the notices.

(v) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(vi) A shareholder may grant written power of attorney to another person (who need not be a shareholder), in order to be represented at any General Meeting.

(vii) Resolutions to be adopted at General Meetings shall require the unanimous consent of the shareholders.

(viii) The amendment of the Articles shall require the unanimous consent of the shareholders.

(ix) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.

(x) Subject to and in accordance with the Shareholders Agreement, Written Shareholders' Resolutions shall require the unanimous consent of the shareholders and shall bear the date of the last signature received prior to the expiry of the timeline fixed by the Board.

Art. 12. Sole shareholder. When the number of shareholders is reduced to one (1):

(i) the sole shareholder shall exercise all powers granted by the Law to the General Meeting;

(ii) any reference in the Articles to the shareholders, the General Meeting, or the Written Shareholders' Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the sole shareholder's resolutions, as appropriate; and

(iii) the resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board must prepare the balance sheet and profit and loss accounts, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts owed by its managers and shareholders to the Company.

13.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss accounts must be approved in the following manner:

if the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), within six (6) months following the end of the relevant financial year either (a) at the annual General Meeting (if held) or (b) by way of Written Shareholders' Resolutions; or

if the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), at the annual General Meeting.

13.5. If the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the annual General Meeting shall be held at the registered office or at any other place within the municipality of the registered office, as specified in the notice, on the second Monday of May of each year at 10.00 a.m. If that day is not a business day in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the following business day.

Art. 14. Auditors.

14.1. When so required by law, the Company's operations shall be supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The shareholders shall appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their office.

14.2. If the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the Company's operations shall be supervised by one or more commissaires (statutory auditors), unless the law requires the appointment of one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The commissaires are subject to re-appointment at the annual General Meeting. They may or may not be shareholders.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits must be allocated to the reserve required by law (the Legal Reserve). This requirement ceases when the Legal Reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. Subject to and in accordance with the Shareholders Agreement, the shareholders shall determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

15.3. Subject to and in accordance with the Shareholders Agreement, interim dividends may be distributed at any time, subject to the following conditions:

(i) the Board must draw up interim accounts;

(ii) the interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the Legal Reserve;

(iii) within two (2) months of the date of the interim accounts, the Board must resolve to distribute the interim dividends; and

(iv) taking into account the assets of the Company, the rights of the Company's creditors must not be threatened by the distribution of an interim dividend.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the Board has the right to claim the reimbursement of dividends not corresponding to profits actually earned and the shareholders must immediately refund the excess to the Company if so required by the Board.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the unanimous consent of the shareholders. The shareholders shall appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and shall determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators shall have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

16.2. Subject to and in accordance with the Shareholders Agreement, the surplus (if any) after realisation of the assets and payment of the liabilities shall be distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Subject to and in accordance with the Shareholders Agreement, notices and communications may be made or waived, Managers' Circular Resolutions and Written Shareholders Resolutions may be evidenced, in writing, by email or any other means of electronic communication. Managers and shareholders must provide the Company with their details and notify the Company as soon as there is a change in their details.

17.2. Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Written Shareholders' Resolutions, as the case may be, may appear on one original or several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with the Shareholders Agreement or any other agreement entered into by the shareholders from time to time. To the extent permissible by law, in case of discrepancies between the Articles and the Shareholders Agreement, the Shareholders Agreement shall prevail.

Transitional provision

The Company's first financial year shall begin on the date of this deed and shall end on the thirty-first (31) of December 2015.

Subscription and payment

The share capital of the Company has been subscribed by the sole Shareholder as follows:

Mountpark logistics EU S.à r.l., represented as stated above;	
twelve thousand five hundred Shares:	12.500
Total: twelves thousand five hundred	12.500

All these Shares have been fully paid up, so that the sum of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) corresponding to a share capital of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand one hundred euro (EUR 1,100.-).

Resolutions of the shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholders, representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

- Mr. David BUCK, born on May 11, 1958 in McAllen, Hidalgo County, Texas, USA, residing at Van Eeghenstraat 180-hs, 1071 GM Amsterdam, the Netherlands, is appointed as class A manager;

- Mr. James Archie HIME, born on February 1st, 1954 in Magnolia, Arkansas, USA, residing at 6631 Glendora Ave, Dallas, Texas 75230, USA, is appointed as class A manager;

- Mr. John CUTTS, born on September 11, 1959 in Chesterfield, United Kingdom, residing at Alaya Villa, Old Queen's Fort, St James, Barbados BB24033, West Indies, is appointed as class B manager; and

- Mr. Adrien ROLLE, born on August 21, 1975 in Liege, Belgium, with professional address at 18, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, is appointed as class L manager.

2. The registered office of the Company is located at L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, stated that on request of the appearing party, the present deed has been worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le trentième jour du mois d'octobre,

Par devant le soussigné Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Mountpark logistics EU S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dont le siège social se situe L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 187 195, ici représentée par Monsieur Frédéric DEPIREUX demeurant professionnelle à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après signature «ne varietur» par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est «Mountpark Logistics EU 2015 09 S.à r.l.» (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est, directement ou indirectement par la possession de participations dans d'autres sociétés ou entreprises, l'acquisition, le développement, la détention ou la vente d'un portefeuille d'installations logistiques dans certains marchés européens.

3.2. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

3.3. L'objet de la Société peut notamment acquérir des participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et peut gérer ces participations. La Société peut acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.4. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique.

Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital.

La Société peut prêter des fonds, y compris notamment les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées, ainsi qu'à toutes autres sociétés.

La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne.

En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.5. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1.-).

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

6.3. Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

6.4. Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

6.5. Une cession de parts sociales ne sera opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

6.6. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.7. La Société peut, avec le consentement unanime des associés, racheter ses propres parts sociales à condition:

- (i) qu'elle ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet; ou
- (ii) que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe(nt) la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront le conseil de gérance (le Conseil). Les associés peuvent décider de nommer des gérants de trois différentes classes, à savoir un ou plusieurs gérants de classe A, un ou plusieurs gérants de classe B et un ou plusieurs gérants de classe L.

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux ou limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, sera au Luxembourg.

(ii) Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins soixante-douze (72) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Sous réserve de, et conformément à, ce qui peut être convenu de temps à autre entre la Société et/ou parmi les associés dans un pacte d'associés (un Pacte d'Associés) un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Sous réserve de, et conformément au, Pacte d'Associés, le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés, Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, à moins que, conformément au Pacte d'Associés, au moins un (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B ne soient tenus de voter en faveur de la décision pour que cette dernière soit valablement adoptée. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès- verbaux signés par le président du Conseil, le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Sous réserve de, et conformément au, Pacte d'Associés, tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Sous réserve de, et conformément au, Pacte d'Associés, des résolutions circulaires signées par tous les gérants (des Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) Sous réserve de l'article 8.3 (ii), la Société est engagée vis-a-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute(s) personne(s) (en ce compris le(s) gérant(s)) à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.

Art. 9. Gérant unique. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associés

Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions écrites des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Sauf lorsque des résolutions sont adoptées conformément à l'article 11.1. (ii), les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (chacune une Assemblée Générale).

(ii) Si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), les résolutions des associés peuvent être adoptées par écrit (des Résolutions Ecrites des Associés).

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés peuvent être convoqués aux Assemblées Générales à l'initiative du Conseil. Le Conseil doit convoquer une Assemblée Générale à la demande des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Si des résolutions sont adoptées par écrit, le Conseil communique le texte des résolutions à tous les associés. Les associés votent par écrit et envoient leur vote à la Société endéans le délai fixé par le Conseil. Chaque gérant est autorisé à compter les votes.

(iv) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(v) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(vi) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vii) Les décisions de l'Assemblée Générale requièrent le consentement unanime des associés.

(viii) La modification des Statuts requiert le consentement unanime des associés.

(ix) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

(x) Sous réserve de et conformément au Pacte d'Associés, des Résolutions Ecrites des Associés requièrent le consentement unanime des associés et portent la date de la dernière signature reçue endéans le délai fixé par le Conseil.

Art. 12. Associé unique. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1):

(i) l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale;

(ii) toute référence dans les Statuts aux associés, à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier; et

(iii) les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil doit dresser le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes doivent être approuvés de la façon suivante:

(i) si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social en question, soit (a) par l'Assemblée Générale annuelle (si elle est tenue), soit (b) par voie de Résolutions Ecrites des Associés; ou

(ii) si le nombre des associés de la Société dépasse vingt-cinq (25), par l'Assemblée Générale annuelle.

13.5. Si le nombre des associés de la Société dépasse vingt-cinq (25), l'Assemblée Générale annuelle se tient à l'adresse du siège social ou en tout autre lieu dans la municipalité du siège social, comme indiqué dans la convocation, le deuxième lundi du mois de mai de chaque année à 10 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvré à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tient le jour ouvré suivant.

Art. 14. Commissaires, réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.

14.2. Si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, ses opérations sont surveillées par un ou plusieurs commissaires, à moins que la loi ne requière la nomination d'un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés. Les commissaires sont sujets à la renomination par l'Assemblée Générale annuelle. Ils peuvent être associés ou non.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette affectation cesse d'être exigée quand la Réserve Légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Sous réserve de et conformément au Pacte d'Associés, les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Sous réserve de et conformément au Pacte d'Associés, des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires doivent montrer que suffisamment de bénéfices et autres réserves (y compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas dépasser le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer les dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(iv) compte tenu des actifs de la Société, les droits des créanciers de la Société ne doivent pas être menacés.

Si les dividendes intérimaires qui ont été distribués dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, le Conseil a le droit de réclamer la répétition des dividendes ne correspondant pas à des bénéfices réellement acquis et les associés doivent immédiatement reverser l'excès à la Société à la demande du Conseil.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée avec le consentement unanime des associés. Les associés nommeront un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et détermineront leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Sous réserve de et conformément au Pacte d'Associés, le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, s'il y en a, est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Sous réserve de et conformément au Pacte d'Associés, les convocations et communications, ainsi que les renonciations à celles-ci, peuvent être faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Ecrites des Associés peuvent être établies par écrit, par e-mail ou tout autre moyen de communication électronique. Les gérants et les associés doivent communiquer leurs coordonnées à la Société et la notifier dès que leurs coordonnées sont modifiées.

17.2. Les procurations peuvent être données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visio-conférence et des Résolutions Ecrites des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, au Pacte d'Associés ou à tout autre accord présent ou futur conclu entre les associés. Dans la mesure où la loi le permet, en cas de divergences entre les présents Statuts et le Pacte d'Associés, le Pacte d'Associés prévaut.

Disposition transitoire

Le premier exercice social de la Société commence à la date du présent acte et s'achèvera le 31 décembre 2015.

Souscription et libération

Le capital social de la Société a été souscrit par l'associé unique comme suit:

Mountpark logistics EU S.à r.l., représentée comme indiqué ci-dessus;

douze mille cinq cents parts Sociales:	12.500
Total: douze mille cinq cents parts sociales	12.500

Toutes ces Parts Sociales ont été entièrement payée, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) correspondant au capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès à présent à la disposition de la Société, tel que cela a été prouvé au notaire.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille cent euros (EUR 1.100,-).

Résolutions des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur David BUCK, né le 11 mai 1958 à McAllen, Hidalgo County, Texas, USA, domicilié au Van Eeghenstraat 180-hs, 1071 GM Amsterdam, Pays-Bas, est nommé gérant de classe A;

- Monsieur James Archie HIME, né le 1^{er} février 1954 à Magnolia, Arkansas, USA, domicilié a 6631 Glendora Ave, Dallas, Texas 75230, USA, est nommé gérant de classe A;

- Monsieur John CUTTS, né le 11 septembre 1959 à Chesterfield, Royaume-Uni, domicilié à Alaya Villa, Old Queen's Fort, St James, la Barbade BB24033, Iles Vis Fort, St James, la Barbade BB24033, lies Vierges Britanniques, est nommé gérant de classe B; et

- Monsieur Adrien ROLLE, né le 21 août 1975 à Liège, Belgique, dont l'adresse professionnelle est au 18, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, est nommé gérant de classe L.

2. Le siège social de la Société est établi au L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stumper.

Déclaration

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, a déclaré par la présente qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le prédit mandataire a signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: F. DEPIREUX, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 03 novembre 2015. Relation: DAC/2015/18554. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 09 novembre 2015.

Référence de publication: 2015181520/529.

(150202319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2015.

OCM Luxembourg QDF S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 197.449.

Les statuts coordonnés au 9 octobre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2015181588/11.

(150202443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2015.

Miramar Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8A, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 201.265.

STATUTES

In the year two thousand fifteen, on the thirtieth day of the month of October;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

APPEARED:

«Kale Services S.à r.l.» having its registered office at 8A, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies register under the number B 178.301,

here represented by Mrs. Alexia UHL, lawyer, residing professionally in Luxembourg, (the “Proxy-holder”), by virtue of a proxy given under private seal; such proxy, after having been signed “ne varietur” by the Proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented as said before, has requested the officiating notary to document the deed of incorporation of a private limited liability company (“société à responsabilité limitée”) which it deems to incorporate herewith and the articles of association of which are established as follows:

Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. There is hereby formed a société à responsabilité limitée, limited liability company, governed by the present articles of incorporation and by current Luxembourg laws, especially the laws of 10 August 1915 on commercial companies on "sociétés à responsabilité limitée", as amended, and the present articles of incorporation (the “Company”).

At any moment, a sole shareholder may join with one or more joint shareholders and, in the same way, the following shareholders may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company. As long as the Company remains with one sole shareholder, he exercises the powers devolved to the General Meeting of shareholders.

Art. 2. The Company’s name is “MIRAMAR INVESTMENT S.à r.l.”.

Art. 3. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies and all other forms of investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, as well as the management, control and development of such participations.

The Company may participate in the establishment and development of any industrial or commercial enterprise and may lend its assistance to such company through loans, guarantees or otherwise. It may loan or borrow with or without interest, mortgage, issue bonds and other acknowledgment of debt and to discharge.

It can achieve its purpose directly or indirectly for itself or for third parties, alone or in combination by performing any operation which promotes its purpose or that of companies in which it holds directly or indirectly interests.

In general it can take all control measures, monitoring and documentation and perform all commercial, financial, securities and property operations directly or indirectly to its purpose or likely to facilitate the implementation.

Art. 4. The Company has its registered office in the municipality of Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are neither allowed, in circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

Capital - Shares

Art. 8. The Company's capital is set at twelve thousand and five hundred Euros (EUR 12,500.-), represented by one hundred twenty-five (125) shares of one hundred Euros (EUR 100.-) each.

The subscribed share capital may be changed at any time by decision of the sole shareholder or, as the case may be, by decision of the shareholders’ meeting deliberating in the same manner provided for amendments to the articles of association.

Art. 9. Each share confers an identical voting right at the time of decisions taking.

Art. 10. The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-members unless members representing at least three-quarter of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Management

Art. 11. The Company is managed by one or more managers either shareholders or not, appointed by the shareholders with or without limitation of their period of office.

The manager(s) may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

The powers and the remuneration of any managers possibly appointed to or in place of the first managers will be determined in the act of nomination.

In the case of one sole manager, the sole signature of this manager shall bind the Company.

In case of plurality of managers, the Company will be bound by the joint-signature of any two managers.

Art. 12. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate.

The Company shall indemnify any manager and his heirs, executors and administrators, against expenses, damages, compensation and costs reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement, and only to the extent the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 13. Managers decisions are taken by meeting of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing, transmitted either by ordinary mail, electronic mail, telefax, cable, telegram or telex, another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Meetings held by these means will be deemed held at the registered office.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

Circular resolutions of the board of managers can be validly taken if approved in writing and signed by all of them in person. Such approval may be in a single or in several separate documents sent by fax or e-mail. These resolutions shall have the same effect as resolutions voted at the managers' meetings, duly convened. The date of such circular resolutions shall be the date of the last signature

Shareholders decisions.

Art. 14. Shareholders decisions are taken by shareholder's meetings.

However, the holding of meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five (25).

In such case, the management can decide that each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decisions to be taken, expressly drawn up by writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopy.

Art. 15. Resolutions are validly adopted when taken by shareholders representing more than half of the capital.

However, decisions concerning an amendment of the articles of association must be taken by a majority vote of shareholders representing the three quarters of the capital.

If this quorum is not attained at a first meeting, the shareholders are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting shareholders whatever majority of capital be represented.

Every meeting shall be held at the registered office or such other place as the managers may from time to time determine.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of Section XII of the law of 10 August 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole shareholder.

Financial year - Balance sheet

Art. 16. The Company's financial year begins on 1st January and closes on 31st December.

Art. 17. Each year, as of December 31, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) toward the Company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 18. Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent (5%) of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Interim dividend

Art. 20. Notwithstanding the provisions of the article twenty, the general meeting of partners of the Company, by the majority vote determined by the Law for payment of dividend, upon proposal of the board of managers or the sole manager (as the case may be), may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a recent interim statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager itself (as the case may be), and showing that sufficient reserves are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be allocated to reserve pursuant to the requirements of the Law or of the Articles.

Winding-up - Liquidation

Art. 21. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the shareholders at the pro-rata of their participation in the share capital of the Company.

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all the assets and liabilities, known or unknown of the Company.

Applicable law

Art. 22. The laws here above mentioned in article 1st shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitory disposition

The first financial year runs from the date of incorporation and ends on the 31st of December 2015.

Subscription and payment

The Articles of the Company thus having been established, the one hundred twenty-five (125) shares have been subscribed by the sole shareholder «Kale Services S.à r.l.», pre-named and represented as said before, and fully paid up by the aforesaid subscriber by payment in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) is from this day on at the free disposal of the Company, as it has been proved to the officiating notary by a bank certificate, who states it expressly.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 183 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, and expressly states that they have been fulfilled.

Resolutions taken by the sole shareholder

The aforementioned appearing party, representing the whole of the subscribed share capital, has adopted the following resolutions as sole shareholder:

1 The registered office is established in L-1528 Luxembourg, 8A, boulevard de la Foire.

2. The following person has been elected as sole manager of the Company for an undetermined period:

- Mr. Yannick KANTOR, companies' manager, born in Verviers (Belgium), on October 25, 1975, residing professionally in L-1528 Luxembourg, 8A, boulevard de la Foire.

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand Euros (EUR 1,000.-).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the Proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the said Proxy-holder has signed with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le trentième jour du mois d'octobre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), sous-signé;

A COMPARU:

«Kale Services S.à r.l.» ayant son siège social au 8A, Boulevard de la Foire, L- 1528 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B numéro 178.301,

ici représenté par Madame Alexia UHL, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, (la "Mandataire"), en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la Mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer par les présentes et dont les statuts sont établis comme suit:

Dénomination - Siège - Objet - Durée.

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée, régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales sur les sociétés à responsabilité limitée, telles que modifiées, ainsi que par les présents statuts (la "Société").

A tout moment, un associé unique peut s'associer à un ou plusieurs partenaires et, de la même manière, les associés ultérieurs peuvent prendre toutes mesures appropriées pour restaurer le caractère unipersonnel de la Société. Aussi longtemps que la Société demeure avec un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'Assemblée Générale des associés.

Art. 2. La dénomination de la Société sera "MIRAMAR INVESTMENT S.à r.l."

Art. 3. La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces participations.

La Société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient directement ou indirectement des participations.

D'une façon générale elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg (Grand- Duché de Luxembourg).

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle,

nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (12.500,-EUR), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Le capital souscrit peut être modifié sur décision de l'associé unique ou, comme cela peut être le cas, par décision de l'assemblée des associés statuant de la même manière que pour une modification des statuts.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance seront de plus autorisés et habilités à émettre des obligations convertibles ou non, ou des instruments assimilés ou des obligations avec droits de souscription ou d'émettre tous instruments financiers convertibles ou non, en parts sociales à des conditions établies par le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance, pour autant cependant que ces obligations ou instruments ne soient pas émis au public et que, dans le cas d'obligations convertibles ou instruments assimilés, au moment de la conversion, l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, tel que modifié, soit respecté.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par les associés avec ou sans limitation de leur mandat.

Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

S'il n'y a qu'un seul gérant, la Société sera valablement engagée à l'égard des tiers par la seule signature d'un gérant unique.

En cas de pluralité de gérants, la Société sera engagée par la signature conjointe de deux gérants.

Art. 12. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

La Société indemniserà tout gérant et leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous frais, dommages, coûts et indemnités raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de gérants, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire/associée ou créancier et que de ce fait ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite pour les cas où ils auraient été déclarés coupables pour négligence grave ou pour avoir manqué à leurs devoirs envers la Société; en cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les matières couvertes par l'arrangement transactionnel et dans le cas où la Société serait informée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'aura pas manqué à ses devoirs envers la Société. Le droit à indemnisation qui précède n'exclut pas pour les personnes susnommées d'autres droits auxquels elles pourraient prétendre.

Art. 13. Les décisions des gérants sont prises en réunion du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit, transmis par courrier simple, courrier électronique, télécopie, câble, télégramme ou télex, un autre gérant pour le représenter. Un gérant peut représenter plus d'un de ses collègues.

Chaque gérant peut participer aux réunions du conseil de gérance par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant aux personnes y prenant part, d'entendre chacune d'entre elles. La participation aux réunions tenues par ces moyens de communication est équivalente à la participation en personne à ces réunions. Les réunions tenues par ces moyens seront considérées comme tenues au siège social.

Le conseil de gérance peut valablement délibérer ou agir qu'autant qu'au moins une majorité des gérants est présente ou représentée aux réunions du conseil de gérance.

Les décisions doivent être prises à la majorité des votes des gérants présents ou représentés.

Les résolutions circulaires du conseil de gérance peuvent être valablement prises si elles sont approuvées par écrit et signées par tous les gérants en personne. Une telle approbation peut être exprimée sur un seul ou plusieurs documents envoyés par fax ou par e-mail. Ces résolutions auront le même effet que les résolutions votées à un conseil de gérance dûment convoqué. La date de telles résolutions circulaires sera celle de la dernière signature.

Décisions des associés

Art. 14. Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à 25 (vingt-cinq).

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

Art. 15. Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Toute assemblée se tiendra au siège social ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 16. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 17. Chaque année, avec effet au 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la Société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

Art. 18. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 19. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, 5% (cinq pour cent) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Dividendes intérimaires

Art. 20. Nonobstant les dispositions de l'article 20, l'assemblée générale des associés de la Société, par le vote majoritaire déterminé par la loi sur le paiement des dividendes, sur proposition du conseil de gérance ou du gérant unique (le cas échéant) peut décider de payer des dividendes intérimaires avant la fin de l'exercice social en cours, sur base d'un récent état intérimaire des comptes préparé par le conseil de gérance ou le gérant unique lui-même (le cas échéant), et laissant apparaître que les fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne saurait excéder les profits réalisés depuis la fin du dernier exercice social pour lesquels les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés ainsi que des prélèvements effectués sur les réserves disponibles et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserves en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Dissolution - Liquidation

Art. 21. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au prorata de leur participation dans le capital de la Société.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Loi applicable

Art. 22. Les lois mentionnées à l'article 1^{er}, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2015.

Souscription et Libération

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les cent vingt-cinq (125) parts sociales ont été souscrites par l'associé unique, la société «Kale Services S.à r.l.», prédésignée et représentée comme ci-avant et libérées entièrement par la souscriptrice prédite moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire instrumentant par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare par les présentes avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

Résolutions prises par l'associé unique

La comparante pré-mentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'associé unique:

1. Le siège social est établi à L-1528 Luxembourg, 8A, boulevard de la Foire.
2. Est appelé aux fonctions de gérant unique de la société pour une durée indéterminée:
 - Monsieur Yannick KANTOR, gérant de sociétés, né à Verviers (Belgique), le 25 octobre 1975, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 8A, boulevard de la Foire.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille euros (EUR 1.000,-)

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la Mandataire de la comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite Mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. UHL, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 03 novembre 2015. 2LAC/2015/24716. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): André MULLER.

- POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 06 novembre 2015.

Référence de publication: 2015181540/372.

(150201990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2015.

CVI EMCVF Lux Sub Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 170.071.

Der korrekte Nachname der B-Geschäftsführerin lautet Frau Françoise GOOSSE.

Référence de publication: 2015182111/8.

(150203141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2015.
